

**RAPPORT  
D'ÉVALUATION  
SUCCÈS CINÉMA**

Muriel Thévenaz

Sur mandat de la  
Section Cinéma de  
L'Office Fédéral de la Culture

Avril 2009

## **Table des matières**

Abstract	2
Introduction	3
Méthode	5
Groupes d'acteurs	9
Tableau général	17
Questions centrales	25
Conclusion	30
Annexe I	32
Annexe II	61

## Abstract

Le présent rapport d'évaluation interroge l'efficacité de l'aide liée au succès telle que définie par l'Ordonnance du Département Fédéral de l'Intérieur (DFI) sur l'encouragement du cinéma (OECin 443.113) ainsi que son adéquation avec les besoins de la branche cinématographique suisse. Il combine une analyse quantitative (chiffres répertoriés entre janvier 2003 et novembre 2008) et qualitative (23 entretiens avec des professionnels) et s'articule autour de deux axes de réflexion centraux : le degré de professionnalisation des structures de la branche cinématographique suisse et la diversité de l'offre des films en salle. Ces deux aspects sont uniquement discutés en relation avec l'aide liée au succès.

14 groupes d'acteurs différents ont pu être définis sur la base des données dépouillées. Ces groupes ont été formés en fonction de la profession des bénéficiaires de l'aide (scénariste, réalisateur, producteur, distributeur et/ou exploitant) et de la régularité avec laquelle ces derniers ont perçu des bonifications. La question du rythme des bonifications par bénéficiaire joue un rôle central lorsqu'il s'agit d'évaluer si Succès Cinéma permet, ou non, de renforcer les structures professionnelles de la branche cinématographique suisse.

La présente évaluation présente des résultats plutôt positifs quant à l'efficacité de Succès Cinéma et à son adéquation avec les besoins de la branche, notamment dans les domaines de la distribution et de l'exploitation. L'aide liée au succès contribue activement à la diversification de l'offre et, dans le cadre limité de son champ d'action, à renforcer les structures professionnelles de la branche cinématographique suisse. Le flux de réinvestissement des bonifications de l'aide est aussi dynamique que complexe. Les différents bénéficiaires apprécient la simplicité du système et la liberté d'action qu'il leur laisse.

Cinq problématiques centrales sont ressorties de la présente évaluation : la définition du succès, les bonifications des scénaristes et réalisateurs, le développement des films, les minimums garantis et les réinvestissements des exploitants. Les résultats présentés dans ce rapport ont pour but de servir au mieux la discussion actuelle autour de ces problématiques centrales et de l'éventuelle adaptation de l'aide liée au succès.

## Introduction

1996 marquait le lancement de la phase pilote d'une nouvelle mesure de soutien au cinéma suisse appelée Succès Cinéma. Sur la base de modèles étrangers, cette mesure devait compléter la formule classique de l'aide sélective, une aide attribuée sur dossier en amont de la production d'un film. Les bonifications de Succès Cinéma – calculées de manière automatique sur la base du nombre d'entrées en salle générées par un film – offraient dès lors un soutien détaché de toute commission et alloué en aval d'un projet. Pour la première fois, le soutien s'adressait en outre aux différents maillons de la chaîne de production et de diffusion d'un film : du réalisateur à l'exploitant<sup>1</sup>, chacun récoltait sa part de succès.

Durant la phase pilote de 5 ans, la gestion de Succès Cinéma fut prise en charge par une fondation indépendante sous tutelle financière de l'Office fédéral de la culture (OFC), de la société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) et de l'association Pro Cinema. Une première évaluation du projet en 2001, menée par l'Institut de Sociologie de l'Université de Berne, confirma le bien fondé de la mesure de soutien : l'aide liée au succès fut intégrée à l'Ordonnance du Département Fédéral de l'Intérieur (DFI) sur l'encouragement du cinéma (OECin 443.113) et son administration comme l'ensemble de son financement passèrent aux mains de la Section Cinéma de l'OFC. À cette occasion, les modalités d'octroi de l'aide furent légèrement modifiées, avec l'introduction notamment d'un seuil minimal d'entrées de 2'500 pour les films documentaires et de 5'000 entrées pour ceux de fiction. Ces seuils furent élevés à 5'000 et 10'000 entrées dans le cadre d'une révision de l'Ordonnance en 2006. La définition même de l'aide liée au succès resta cependant inchangée :

*« L'aide liée au succès récompense la capacité de la création cinématographique et des activités liées à la culture cinématographique de toucher le public. Elle donne à la branche cinématographique des moyens lui permettant d'œuvrer avec davantage de responsabilité propre et de continuité. Elle contribue à la diversification de l'offre et au renforcement de structures de production indépendantes et professionnelles. » (Art. 5, OECin 443.113).*

Succès Cinéma existe depuis déjà 13 ans et n'a jamais été évalué depuis la fin de sa phase pilote. La Section Cinéma de l'OFC a par conséquent jugé non seulement pertinent, mais aussi nécessaire de tirer aujourd'hui un bilan actuel. Tandis que l'évaluation de 2001 questionnait la pertinence même de l'aide liée

---

<sup>1</sup> L'intégration au système des scénaristes n'a pas lieu avant 2002.

au succès et se demandait dans quelle mesure celle-ci devait continuer d'exister, le présent travail vise un autre objectif : fournir à la Section Cinéma et autres acteurs concernés des informations précises quant aux forces et faiblesses du système en vue d'une éventuelle révision de ce dernier. Il s'agit donc d'évaluer l'efficacité de Succès Cinéma et son adéquation avec les besoins de la branche cinématographique suisse. En d'autres termes : Les critères de définition et les modalités d'octroi de l'aide liée au succès tels que fixés par l'Ordonnance du DFI sur l'encouragement du cinéma (OECin 443.113) sont-ils appropriés ?

Afin de pouvoir répondre au mieux à cette question relativement complexe, il sembla particulièrement intéressant de placer les professionnels de la branche cinématographique suisse au centre de l'évaluation (et non pas, par exemple, les bonifications générées) et de se demander dans quelle mesure Succès Cinéma les aide dans leur travail. La définition de l'aide liée au succès citée ci-dessus explicite deux objectifs centraux : le renforcement des structures professionnelles du cinéma suisse et la diversification de l'offre, notamment en salle. Ces deux objectifs définissent les deux axes de réflexion centraux autour desquels s'articule la présente évaluation. Une structure professionnelle forte est définie par l'exercice d'une activité stable et régulière ainsi que par une indépendance de décision et d'action.<sup>2</sup> Une offre cinématographique est considérée diversifiée lorsque des films de genres et de langues différents sont produits puis diffusés sur le marché. À ce niveau, il est important de préciser qu'une certaine hétérogénéité au sein de la branche cinématographique contribue directement à la diversification de l'offre.

Le premier chapitre de ce rapport présente, comme il se doit, la méthode d'évaluation utilisée et ses limites. À cela s'ensuit une discussion des résultats en trois temps : d'abord centrée sur les acteurs, puis élargie à un tableau plus général avant d'être focalisée sur certaines questions jugées particulièrement pertinentes. Bonne lecture !

---

<sup>2</sup> Lorsqu'elle remplit ces deux conditions, la structure est alors professionnalisée, ce qui n'implique aucun jugement de valeur sur la qualité de son activité professionnelle.

## Méthode

La méthode d'analyse utilisée dans le cadre de la présente évaluation combine le quantitatif et le qualitatif. Chacune de ces approches scientifiques comporte en effet des avantages et inconvénients évidents quant aux questions d'objectivité, d'exhaustivité ainsi que d'abstraction et de simplification de la matière traitée. Combiner les deux méthodes permet de travailler avec leur complémentarité et d'assurer une certaine finesse d'analyse : une voie du milieu pertinente, entre l'abstrait et le concret.

Chaque année, la Section Cinéma de l'OFC calcule les bonifications imparties par l'aide liée au succès à chaque bénéficiaire sur la base des chiffres enregistrés par Pro Cinéma et administrés par l'Office Fédéral de la Statistique (OFS). Ces chiffres composent un répertoire de données uniforme, précis et exhaustif. Ils représentent une documentation idéale pour l'évaluation quantitative de Succès Cinéma. Les chiffres analysés dans ce rapport couvrent la période de janvier 2003 à novembre 2008, à savoir les bonifications générées entre 2003 et 2007 (et calculées entre 2004 et 2008) ainsi que les réinvestissements traités par l'OFC jusqu'au 30 novembre 2008. Le choix de ces dates a été effectué – en accord avec la Section Cinéma – de manière suivante : 2003 représente la première année civile complète de l'aide liée au succès dans sa forme officielle administrée par l'OFC ; le 30 novembre 2008 marque, quant à lui, le dernier jour avant le début du dépouillement des données quantitatives.

La période définie pour l'analyse quantitative implique trois restrictions. Tout d'abord, le délai de réinvestissement des avoirs générés par Succès Cinéma est fixé à 2 ans. Au 30 novembre 2008, un certain nombre de bonifications calculées en 2006 et 2007 étaient, par conséquent, encore ouvertes, sans qu'il soit possible de dire ce qu'il allait en advenir. Deuxièmement, la révision de l'Ordonnance du DFI sur l'encouragement du cinéma (OECin 443.113) en 2006 fut appliquée la première fois au calcul des bonifications générées en 2007. Une année n'est, de loin, pas assez représentative pour permettre de tirer des conclusions quant aux changements opérés à cette occasion. Pour finir, 5 ans de bonifications – dont une part encore non réinvestie – représente une période extrêmement courte lorsqu'on sait combien de temps dure la production et diffusion d'un film jusqu'aux salles de cinéma. Dans le cas, notamment, des scénaristes et réalisateurs, il est parfois difficile de dire si un film actuellement en production générera de nouvelles bonifications et assurera ainsi une certaine continuité au professionnel impliqué.

Si les chiffres livrent de précieuses informations quant aux faits, ils ne permettent pas de comprendre les motivations qui se cachent derrière et les éventuels problèmes rencontrés par les différents acteurs concernés. Afin d'entendre ce que ces derniers pensent de Succès Cinéma, 23 entretiens ont été menés auprès de professionnels confirmés de la branche cinématographique suisse. Ceux-ci ont été soigneusement choisis dans un souci d'équité fédérale et de respect des différentes positions et fonctions qui existent au sein de la branche. 13 entretiens ont été menés en allemand et 10 en français<sup>3</sup>, selon la clef de répartition suivante :

- 1 scénariste
- 5 réalisateurs (dont 3 également scénaristes)
- 2 réalisateurs – producteurs
- 5 producteurs
- 5 distributeurs
- 5 exploitants

L'ensemble des entretiens eut lieu entre le 16 janvier et le 26 février 2009. Tous furent menés par la même personne<sup>4</sup>, pour une durée variable de 20 à 90 minutes, et enregistrés avec l'accord des participants et l'assurance que leurs témoignages resteraient protégés par une clause de confidentialité. Chaque entretien démarra avec la question suivante :

*« Si je vous dis Succès Cinéma, qu'est-ce qui vous vient spontanément à l'esprit ? »*

La discussion continuait ensuite de manière plus ouverte dans l'idée de laisser aux professionnels l'espace pour aborder les points qui leur semblaient les plus pertinents. Tous les entretiens furent cependant dirigés de sorte à couvrir les 5 mêmes aspects centraux :<sup>5</sup>

- 1) adéquation des modalités de répartition et d'octroi de l'aide liée au succès avec la pratique professionnelle
- 2) buts de l'aide liée au succès
- 3) contribution de l'aide liée au succès à la continuité, à l'autonomie et à la professionnalisation de la branche cinématographique suisse
- 4) avantages et inconvénients de l'aide liée au succès
- 5) besoins d'adaptation et d'éventuels changements de l'aide liée au succès

La définition de l'Ordonnance du DFI sur l'encouragement au cinéma (OECin 443.113) – citée dans l'introduction de ce rapport – fut lue à haute voix à chaque participant puis commentée par ce dernier dans le cadre de la discussion autour

---

<sup>3</sup> En accord avec ces derniers, les professionnels tessinois se sont exprimés en français.

<sup>4</sup> Muriel Thévenaz, également auteur de ce rapport.

<sup>5</sup> Dans un cas unique, une série de questions écrites fut envoyée au préalable au participant à titre d'information. Ces questions couvraient l'ensemble des aspects énumérés ci-dessus. L'entretien lui-même fut, comme tous les autres, mené de manière ouverte.

des buts de Succès Cinéma. Une question précise fut en outre posée à chacun, exploitants<sup>6</sup> mis à part :

*« Avez-vous encore des bonifications ouvertes auprès de « Succès Cinéma » ? Si oui, à quel montant est-ce que cela correspond environ ? »*

Le but de cette question était d'évaluer dans quelle mesure le professionnel interrogé a les chiffres qui le concernent en tête et travaille consciemment avec.

Dans l'ensemble, les entretiens se sont bien déroulés et ont permis de récolter de précieuses informations. Comme toujours en cas de témoignages oraux, la subjectivité relative à ces informations semble néanmoins évidente. Cette subjectivité représente, d'ailleurs, aussi bien une force qu'une faiblesse. Les professionnels sont en effet au cœur de la matière étudiée, ils sont donc plus qu'à même d'évaluer ce que l'aide liée au succès leur apporte (ou non). Il est, cela dit, naturel qu'ils protègent leurs intérêts propres, relatifs à leur travail, leur fonction et leur conception de ce que doit ou devrait être le cinéma suisse. Le manque d'objectivité intervient également à un autre niveau : celui de l'experte. D'une part, parce que 23 voix – même si choisies dans un souci d'équité – ne représentent de loin pas l'ensemble de la branche cinématographique suisse. D'autre part, car il est évident que tous les intervenants n'ont pas la même capacité d'argumentation orale et que les affinités naturelles ne peuvent être totalement annihilées. Il va cependant de soi que le travail de l'experte consiste justement à analyser chaque témoignage de manière équivalente.

Le mouvement d'analyse de la présente évaluation va du particulier au général. Les personnes et sociétés bénéficiaires de Succès Cinéma entre 2003 et 2007 représentent un ensemble clairement défini et constitué d'un nombre appréciable d'acteurs. Il sembla par conséquent réaliste d'étudier chaque acteur au cas par cas et de former, sur la base de spécificités communes, un certain nombre de groupes. Cette procédure présente l'avantage de partir de la matière étudiée plutôt que d'appréhender cette dernière à travers des grilles préconçues, toujours sujettes aux préjugés.<sup>7</sup> À travers ce nouvel angle d'analyse, l'étude des données – aussi bien quantitatives que qualitatives – se devait de faire apparaître des résultats clairs et proches de la réalité sur le terrain.

La méthodologie définie dans ce chapitre a été discutée et commentée par un groupe de travail de la Commission Fédérale du Cinéma (CFC), en présence d'un représentant de la Section Cinéma de l'OFC. Les questions centrales abordées dans le dernier chapitre de ce travail ont été définies à cette occasion.

---

<sup>6</sup> Les exploitants n'ont aucun devoir de réinvestissement : ils perçoivent une fois par année l'ensemble des avoirs qu'ils ont générés l'année précédente.

<sup>7</sup> Les cinq groupes bénéficiaires de l'aide liée au succès tels que fixés par l'Ordonnance – c'est-à-dire : scénaristes, réalisateurs, producteurs, distributeurs et exploitants – présentent par exemple certaines limites d'analyse, notamment parce que de nombreux acteurs évoluent en parallèle dans plusieurs de ces catégories.



Il s'agissait, lors de cette rencontre, de préparer le présent rapport pour qu'il serve au mieux la discussion actuelle autour de l'éventuelle adaptation de l'aide liée au succès. Pour conclure ce chapitre et en rapport avec cette discussion, il convient de préciser que la présente analyse est centrée sur Succès Cinéma, qui n'est qu'une mesure de soutien à la branche cinématographique suisse parmi tant d'autres. Pour avoir un tableau un tant soit peu complet, il serait, par exemple, nécessaire de discuter la relation entre l'aide liée au succès et l'aide sélective de l'OFC, ce qui est pourtant impossible dans le cadre restreint de ce rapport. Il est, par ailleurs, encore difficile – parce que précoce – d'évaluer objectivement l'impact des différents changements introduits en 2006 dans l'Ordonnance du DFI sur l'encouragement au cinéma (OECin 443.113) : une question pourtant importante et souvent évoquée par les professionnels dans le cadre des entretiens.

## Groupes d'acteurs

L'analyse de l'ensemble des particuliers et sociétés bénéficiaires de Succès Cinéma entre 2003 et 2007 (voir le chapitre « méthode ») a permis de regrouper 14 types d'acteurs qui sont présentés dans ce chapitre. Ces groupes ont été définis non pas en fonction de l'importance, mais de la régularité des avoirs générés par bénéficiaire. En effet, la question du rythme des bonifications par bénéficiaire joue un rôle central lorsqu'il s'agit d'évaluer si Succès Cinéma permet, ou non, de renforcer les structures professionnelles de la branche cinématographique suisse. La présente catégorisation est le fruit de l'analyse quantitative des chiffres répertoriés entre 2003 et 2007. Elle se base donc exclusivement sur des données relatives à Succès Cinéma : les autres aspects, difficilement objectivables, ont été laissés de côté. Cela signifie par exemple qu'une boîte de production importante mais spécialisée dans le film de télévision – et donc rarement bénéficiaire de Succès Cinéma – est catégorisée comme appartenant au groupe des « producteurs bonifiés singulièrement ».

### **Scénariste au débit régulier**

Deux critères déterminent l'appartenance au groupe des « scénaristes au débit régulier ». Le bénéficiaire doit, tout d'abord, avoir perçu des bonifications uniquement en tant que scénariste (et non pas comme réalisateur). Il doit ensuite avoir généré des bonifications pour deux films au moins sur la période évaluée, ou avoir un second projet prêt à sortir en salle (date de sortie fixée).

Les « scénaristes au débit régulier » travaillent pour des grandes productions nationales ou internationales qui s'adressent à un public large. Ils viennent tous de Suisse alémanique et collaborent souvent à l'écriture d'un même scénario. En raison du type de films auxquels ils participent, ils génèrent souvent des bonifications importantes. Leur rythme de travail plutôt soutenu leur permet en outre de compter avec des avoirs réguliers. En dépit de cela, les « scénaristes au débit régulier » ne se pressent pas pour réinvestir leurs bonifications : les montants générés en 2006 et 2007 sont encore tous ouverts.

### **Réalisateur au débit régulier**

Trois critères déterminent l'appartenance au groupe des « réalisateurs au débit régulier ». Le bénéficiaire doit, tout d'abord, avoir perçu une bonification en tant que réalisateur. Il doit ensuite avoir généré des bonifications pour deux films au moins sur la période évaluée, ou avoir un second projet prêt à sortir en

salle (date de sortie fixée). Finalement, les deux projets bonifiés ne doivent pas avoir été réalisés avec le même producteur.

Les « réalisateurs au débit régulier » travaillent avant tout dans le documentaire et sont représentés dans l'ensemble de la Suisse. Les films qu'ils réalisent abordent souvent des thématiques propres à la Suisse et sont rarement des coproductions. Les bonifications qu'ils génèrent s'élèvent, quant à elles, souvent à quelques dizaines de milliers de francs. Seuls deux grands succès ont générés près de 200'000 Frs. Sur la période étudiée, rares sont les « réalisateurs au débit régulier » qui ont perçu des bonifications pour trois films différents. Les montants sont avant tout réinvestis dans la réalisation de projets, et ce rarement au cours des mois qui suivent. Il n'est en outre pas rare que les demandes soient déposées à travers une boîte de production, qu'il s'agisse de montants supérieurs ou inférieurs à 50'000 Frs.<sup>8</sup> Pour une raison inconnue, l'un des « réalisateurs au débit régulier » a laissé échoir une bonification relativement importante de plus de 18'000 Frs.

### **Réalisateur lié à un producteur**

Trois critères déterminent l'appartenance au groupe des « réalisateurs liés à un producteur ». Le bénéficiaire doit, tout d'abord, avoir perçu une bonification en tant que réalisateur. Il doit ensuite avoir généré des bonifications pour deux films au moins sur la période évaluée, ou avoir un second projet prêt à sortir en salle (date de sortie fixée). Finalement, les deux projets bonifiés doivent avoir été réalisés avec le même producteur.

Les « réalisateurs liés à un producteur » travaillent surtout à des films de fiction – même si le groupe compte certains documentaristes – et écrivent souvent leurs scénarios eux-même. Plusieurs sont romands et presque tous sont liés à une boîte de production différente. La somme totale générée par acteur va de quelques milliers de francs à près de deux cent mille francs, pour 2, parfois 3 films bonifiés en 5 ans. Les montants générés par film varient considérablement d'un titre à l'autre, ce qui implique que les « réalisateurs liés à un producteur » ne peuvent pas compter avec des bonifications stables. Les demandes de réinvestissement sont souvent déposées assez rapidement et rarement à travers la boîte de production avec laquelle les réalisateurs travaillent. Les avoirs sont autant réinvestis dans le développement que dans la réalisation des films.

---

<sup>8</sup> Depuis 2006, les scénaristes et réalisateurs sont contraints de déposer à travers une boîte de production toute demande de réinvestissement liée à une bonification supérieure à 50'000 Frs.

## **Réalisateur – producteur**

Deux critères déterminent l'appartenance au groupe des « réalisateur-producteurs ». Le bénéficiaire doit, tout d'abord, avoir perçu une bonification en tant que réalisateur. Il doit être, par ailleurs, engagé dans une structure de production d'importance quelconque. Le nombre de bonifications perçues sur la période évaluée ne joue aucun rôle.<sup>9</sup>

Les « réalisateur-producteurs » forment un groupe marqué par l'hétérogénéité. Même si beaucoup sont spécialisés dans le documentaire, les autres genres – y compris le court-métrage – sont aussi représentés. Les « réalisateur-producteurs » travaillent, pour la plupart, de manière relativement autonome. Ceux qui sont engagés par une structure de production plus importante – par opposition aux réalisateurs uniquement producteurs de leurs propres films – sont généralement spécialisés dans le film de fiction. Les montants générés par titre varient considérablement, notamment en raison de la diversité des genres évoquée ci-dessus.<sup>10</sup> Du fait qu'ils cumulent les fonctions de réalisateur et de producteur, les « réalisateur-producteurs » jouissent de sommes en moyenne plus importantes que les autres groupes de particuliers. Certains sont également distributeurs de leurs films et perçoivent ainsi une bonification plus importante encore. Les « réalisateur-producteurs » réinvestissent leurs avoirs en fonction de leurs besoins et dans un laps de temps très variable. Les petites bonifications sont souvent réinvesties dans le développement d'un nouveau projet. Lorsqu'il s'agit de montants plus importants, la somme est répartie entre les différentes phases : développement, réalisation, parfois même promotion du film. Les « réalisateur-producteurs » déposent souvent leurs demandes à travers la boîte de production pour laquelle ils travaillent.

## **Relève après première bonification**

Quatre critères déterminent l'appartenance au groupe de la « relève après première bonification ». Le bénéficiaire doit, tout d'abord, avoir perçu une bonification en tant que réalisateur ou en tant que scénariste. Il ne doit, par contre, pas avoir perçu de bonification en tant que producteur. Troisièmement, le bénéficiaire doit être considéré comme membre de la relève selon la définition appliquée par la Section Cinéma de l'OFC.<sup>11</sup> Il ne doit, pour finir, pas avoir généré de bonifications pour plus d'un film sur la période évaluée.<sup>12</sup>

---

<sup>9</sup> Ceci s'explique par le fait que les bonifications perçues par les « réalisateur-producteurs » employés par des maisons de production ne sont pas répertoriées sous leur nom. Le nombre de bonifications générées en réalisation ne représente par conséquent pas un critère déterminant pour ce groupe d'acteurs.

<sup>10</sup> Il est rare que les court-métrages génèrent des bonifications supérieures à 10'000 Frs.

<sup>11</sup> Est considéré comme appartenant à la relève tout réalisateur ou scénariste qui n'a pas plus d'un long métrage à son actif.

<sup>12</sup> Pour la plupart, cela implique qu'ils travaillent encore à leur projet suivant.

La « relève après première bonification » forme un groupe composé d'un tiers de scénaristes et de deux tiers de réalisateurs, pour la plupart établis en Suisse alémanique. Les films bonifiés sont généralement des fictions qui ont connu un succès important, voire massif, auprès du public. Les membres de la « relève après première bonification » empruntent donc souvent la grande porte pour entrer dans le système de l'aide liée au succès. Cela peut s'expliquer par le fait que leurs films sont produits par des professionnels établis.<sup>13</sup> Les bonifications perçues représentent des sommes importantes qui peuvent jouer un rôle de tremplin. Les membres de la « relève après première bonification » réinvestissent leurs avoirs très rapidement, généralement dans l'écriture de scénario ou dans le développement de projet. Les demandes sont déposées de manière indépendante, souvent pour l'ensemble du montant généré.

### **Particulier bonifié singulièrement**

Quatre critères déterminent l'appartenance au groupe des « particuliers bonifiés singulièrement ». Le bénéficiaire doit, tout d'abord, avoir perçu une bonification en tant que réalisateur ou en tant que scénariste. Il ne doit, par contre, pas avoir perçu de bonification en tant que producteur. Troisièmement, le bénéficiaire ne doit pas être considéré comme membre de la relève selon la définition appliquée par la Section Cinéma de l'OFC (voir ci-dessus). Il ne doit, pour finir, pas avoir généré de bonifications pour plus d'un film sur la période évaluée.

Les « particuliers bonifiés singulièrement » forment un groupe très hétérogène qui comprend des représentants des trois régions linguistiques engagés dans tous les genres de films. Il s'agit aussi bien de professionnels reconnus dans le monde du cinéma suisse que d'acteurs jusque là actifs dans d'autres domaines, notamment la télévision, et qui jouissent d'un succès ponctuel. Dans près d'un tiers des cas, les montants bonifiés ne dépassent pas les 1'000 Frs, et cela ne concerne de loin pas que les court-métrages. De manière générale, les sommes générées varient énormément d'un film à l'autre. Les « particuliers bonifiés singulièrement » ont laissés échoir un montant relativement important. Pour un quart de la somme en question, la responsabilité incombe cependant à un acteur unique. Il semble évident que les petites sommes tendent plus souvent à ne pas être réinvesties. Cela est déjà vrai pour les bonifications inférieures à 10'000 Frs, et devient massif en dessous de 2'500 Frs. Les réinvestissements des « particuliers bonifiés singulièrement » sont de types très divers. Certains choisissent de recourir à leurs avoirs pour préparer un nouveau film de télévision, ce qui implique – sauf cas particulier – qu'aucune nouvelle bonification ne sera générée grâce au projet.

---

<sup>13</sup> Les membres de la relève également producteurs de leur film ont été classés dans le groupe des « réalisateur-producteurs ».

### **Producteur à grand débit**

Deux critères déterminent l'appartenance au groupe des « producteurs à grand débit ». Le bénéficiaire doit, tout d'abord, avoir perçu une bonification en tant que producteur. Il doit ensuite avoir généré des bonifications pour cinq films au moins sur la période évaluée, soit une moyenne d'un film bonifié par année.

Les « producteurs à grand débit » siègent pour la plupart en région zurichoise. Ils produisent, dans l'ensemble, des films de types très différents, court-métrages et coproductions internationales compris. Les bonifications générées en moyenne par acteur et par long métrage vont de 50'000 à 100'000 Frs. Les variations par film et par année sont cependant massives. Les « producteurs à grand débit » génèrent sur une base régulière une bonification particulièrement importante liée à un grand succès en salle. Ils jouissent donc, sur la durée, d'une certaine stabilité quant aux montants dont ils disposent. Les sommes réinvesties dans l'écriture de scénario ou dans le développement de projets sont généralement limitées. Celles qui passent dans la phase de réalisation varient, quant à elles, beaucoup et peuvent atteindre des valeurs proportionnellement très importantes. Selon la maison de production et en fonction de sa philosophie, les bonifications sont plutôt réinvesties de manière massive dans peu de nouveaux projets, ou dans beaucoup, à travers des sommes plus limitées. Dans l'ensemble, le nombre de films qui génèrent des bonifications est cependant inférieur au nombre de projets dans lesquels l'argent est réinvesti. Les bonifications sont souvent réinvesties dans l'année qui suit.

### **Producteur à petit débit**

Deux critères déterminent l'appartenance au groupe des « producteurs à petit débit ». Le bénéficiaire doit, tout d'abord, avoir perçu une bonification en tant que producteur. Il doit ensuite avoir généré des bonifications pour plus de deux – mais moins de cinq – films sur la période évaluée ou avoir un second projet prêt à sortir en salle (date de sortie fixée).

Les « producteurs à petit débit » sont représentés dans l'ensemble des régions linguistiques et produisent aussi bien des films de fiction que des documentaires. Les coproductions internationales sont, par contre, rares. Les bonifications perçues par acteur – pour deux, parfois trois films en l'espace de cinq ans – varient entre 20'000 et 630'000 Frs. Les différences d'un acteur à l'autre sont donc massives. Dans l'ensemble, les « producteurs à petit débit » génèrent leurs avoirs sur une base relativement stable, notamment lorsqu'ils sont spécialisés dans le documentaire. Bien que les montants bonifiés ne soient pas toujours énormes, très peu échoient. Les sommes sont généralement réinvesties en réalisation. Une grande partie des projets dans lesquels l'argent est réinvesti ne génère, au final, pas de nouveaux avoirs. D'autres films sont à l'origine des nouvelles bonifications perçues.

### **Producteur bonifié singulièrement**

Deux critères déterminent l'appartenance au groupe des « producteurs bonifiés singulièrement ». Le bénéficiaire doit, tout d'abord, avoir perçu une bonification en tant que producteur. Il ne doit, ensuite, pas avoir généré des bonifications pour plus d'un film sur la période évaluée.

Les « producteurs bonifiés singulièrement » siègent pour la plupart en Suisse romande et produisent en premier lieu des documentaires. Les montants générés par film vont de quelques centaines de francs à plus de 150'000 Frs. En dépit du nombre important de bonifications succinctes, la somme totale échue reste étonnamment faible. Les avoirs sont régulièrement réinvestis dans des documentaires de télévision, ce qui laisse à penser qu'une part des « producteurs bonifiés singulièrement » est spécialisée dans la production de films de télévision. Le temps de réinvestissement des avoirs est plutôt long.

### **Distributeur régulier de films suisses**

Deux critères déterminent l'appartenance au groupe des « distributeurs réguliers de films suisses ». Le bénéficiaire doit, tout d'abord, avoir perçu une bonification en tant que distributeur. Il doit ensuite avoir généré des bonifications chaque année.

Les « distributeurs réguliers de films suisses » siègent pour la plupart en Suisse alémanique. Ils distribuent des films de types et de genres très différents. Les montants annuels générés par acteur sont relativement stables, mais varient énormément d'un acteur à l'autre. Ils dépendent directement du nombre et du type de films distribués durant l'année. Une grande partie des films dans lesquels les avoirs sont réinvestis génère des nouvelles bonifications, ce qui assure aux « distributeurs réguliers de films suisses » une certaine continuité. Le type de réinvestissement varie beaucoup en fonction de l'acteur et du film distribué. La hauteur des montants réinvestis en minimums garantis dépend directement de l'acteur impliqué. Dans l'ensemble, les avoirs ne sont pas réinvestis rapidement. La gestion des délais est cependant optimale, si l'on en croit le peu de bonifications échues.

### **Distributeur autrement spécialisé**

Deux critères déterminent l'appartenance au groupe des « distributeurs autrement spécialisés ». Le bénéficiaire doit, tout d'abord, avoir perçu une bonification en tant que distributeur. Il ne doit ensuite pas avoir généré des bonifications chaque année.

Les « distributeurs autrement spécialisés » travaillent avec des films suisses de types très différents. Le choix des films est souvent lié à la spécialisation de l'acteur impliqué. Les montants générés par acteur sur l'ensemble de la période évaluée dépassent rarement les 100'000 Frs, pour une moyenne de un à deux titres bonifiés sur 5 ans. Les petites sommes générées par les grandes maisons de distribution ont pour la plupart échoué. Les montants réinvestis en promotion ne dépassent souvent pas les 10'000 Frs, tandis que ceux réinvestis dans les minimums garantis s'élèvent souvent à plusieurs dizaines de milliers de francs.

### **Exploitant important de films suisses**

Deux critères déterminent l'appartenance au groupe des « exploitants importants de films suisses ». Le bénéficiaire doit, tout d'abord, avoir perçu une bonification en tant qu'exploitant. Il doit ensuite avoir généré chaque année des bonifications pour un nombre minimum de neuf films.

Les « exploitants importants de films suisses » forment un groupe très hétérogène quant aux types de salles de cinéma impliquées et aux genres de films montrés. Dans les villes, il s'agit souvent de chaînes qui regroupent plusieurs cinémas, tandis que les petites localités comptent avant tout avec des particuliers qui s'engagent spécialement dans l'exploitation de films suisses. Tous les types de régions cinématographiques<sup>14</sup> sont représentés parmi les « exploitants importants de films suisses ». Aucune salle n'est cependant répertoriée au Tessin. Les montants bonifiés chaque année varient considérablement d'un acteur à l'autre en fonction de la situation géographique des salles.

### **Exploitant régulier de films suisses**

Deux critères déterminent l'appartenance au groupe des « exploitants réguliers de films suisses ». Le bénéficiaire doit, tout d'abord, avoir perçu une bonification en tant qu'exploitant. Il doit ensuite avoir généré chaque année des bonifications pour un maximum de huit films.

Les « exploitants réguliers de films suisses » forment un groupe très hétérogène quant aux types de salles de cinéma impliquées et aux genres de films montrés. Peu de court-métrages sont cependant programmés. Tous les types de régions cinématographiques et toutes les régions linguistiques sont représentés parmi les « exploitants réguliers de films suisses ». Certains acteurs ne sont pas professionnels dans le domaine de l'exploitation : il s'agit de groupes qui s'organisent au sein d'une communauté et prennent en charge la gestion d'un cinéma local. Les montants bonifiés chaque année varient considérablement d'un acteur à l'autre en fonction de la situation géographique des salles. Les

---

<sup>14</sup> En référence à la liste officielle établie chaque année par l'OFS.



films qui génèrent d'importantes bonifications ne sont pas toujours les mêmes sur l'ensemble d'une région linguistique.

### **Exploitant ponctuel de films suisses**

Deux critères déterminent l'appartenance au groupe des « exploitants ponctuels de films suisses ». Le bénéficiaire doit, tout d'abord, avoir perçu une bonification en tant qu'exploitant. Il ne doit ensuite pas avoir généré des bonifications chaque année.

Les « exploitants ponctuels de films suisses » forment un groupe relativement hétérogène quant aux types de salles de cinéma impliquées – avec une prépondérance des structures associatives de type cinéclubs – et aux genres de films montrés. Aucune petite région cinématographique n'est représentée dans le groupe. Les bonifications totales générées par acteur sur la période évaluée varient entre quelques centaines de francs et 35'000 Frs en fonction de la situation géographique des salles.

## Tableau général

Les acteurs désormais présentés, il semble temps d'élargir la réflexion et de se concentrer sur les tendances et résultats plus généraux ; ceci afin de mieux comprendre le contexte dans lequel lesdits acteurs évoluent et dans l'idée d'esquisser une forme de réponse à la question centrale formulée dans l'introduction de ce rapport. Le présent chapitre est divisé en trois parties : la première présente certains résultats généraux ; la deuxième se concentre sur les questions de professionnalisation des structures et de diversification de l'offre ; la dernière propose finalement quelques observations relatives au flux de réinvestissement des avoirs générés. Avant de passer au concret, une remarque se doit d'être encore faite : bien qu'elles présentent certaines limites d'analyse, les catégories de scénariste, réalisateur, producteur, distributeur et exploitant sont celles avec lesquelles travaille l'Ordonnance du DFI sur l'encouragement du cinéma (OECin 443.113). Ce chapitre se référera donc à ces catégories comme à celles présentées dans le chapitre précédent.

### Résultats généraux

Entre 2003 et 2007, 379 particuliers et entreprises ont bénéficié des bonifications de Succès Cinéma pour une somme totale de 25'351'427 Frs. La division de cette somme par catégorie bénéficiaire (*ill. 1*) fait apparaître un lien direct et évident entre les contingents prescrits par l'Ordonnance<sup>15</sup> et la répartition concrète des avoirs. La part nettement plus faible des scénaristes s'explique par le nombre important de documentaires montrés dans les salles suisses (la question des genres sera développée plus loin dans ce chapitre). Celle légèrement plus élevée des producteurs et des distributeurs est le fruit des bonifications générées pour les coproductions minoritaires avec réalisateur étranger (2 % de la somme totale). Quant aux exploitants, les modalités qui régissent leurs bonifications diffèrent légèrement des autres.<sup>16</sup> Ces différences expliquent en partie l'écart qui existe entre les montants effectivement perçus (31.5 %) et ceux potentiellement attribués (35 %).<sup>17</sup>

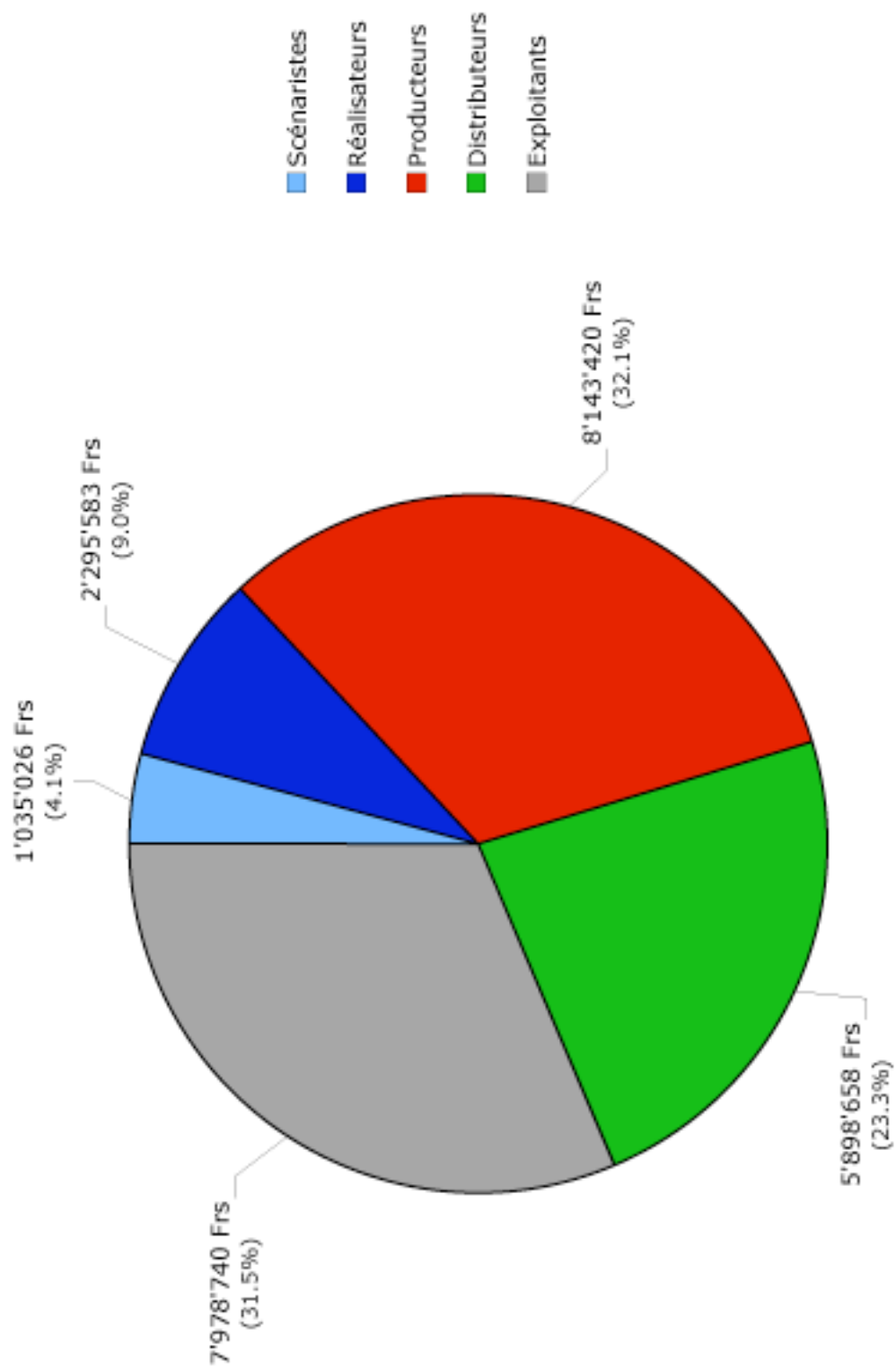
---

<sup>15</sup> Par entrée de référence: 80 centimes pour le scénario; 1 Frs pour la réalisation d'un film documentaire et 80 centimes pour celle d'un film de fiction; 3 Frs pour la production; 2 Frs pour la distribution; 3,50 Frs pour l'exploitation en salle.

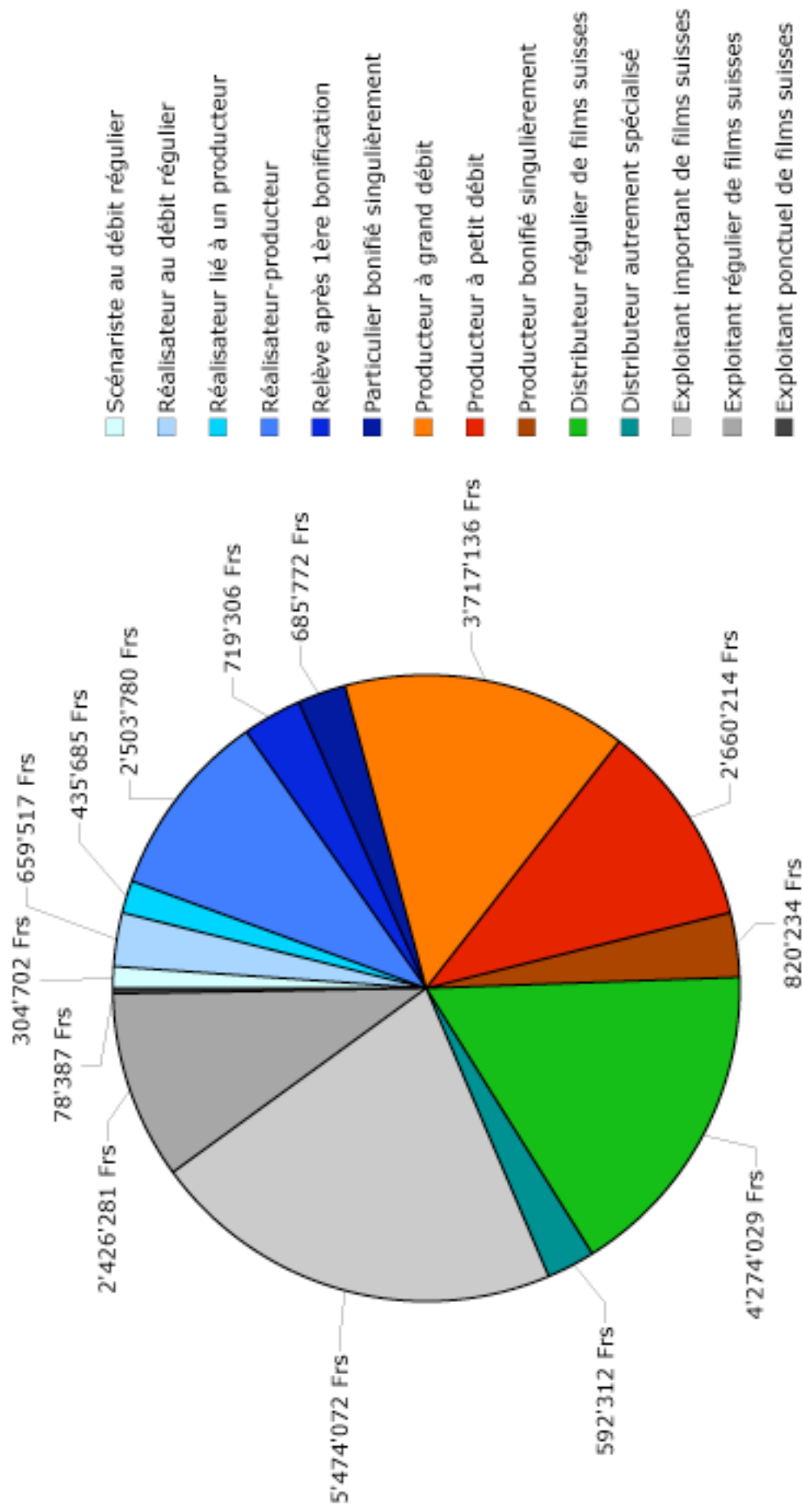
<sup>16</sup> Les exploitants sont bonifiés dès la première entrée. Un plafond de 7'500 Frs est fixé pour chaque film, par bénéficiaire et par région cinématographique. Jusqu'à 2006, ce plafond s'élevait à 15'000 Frs.

<sup>17</sup> Il s'agit plus exactement de 34.7 % pour les fictions et de 36.8 % pour les documentaires.

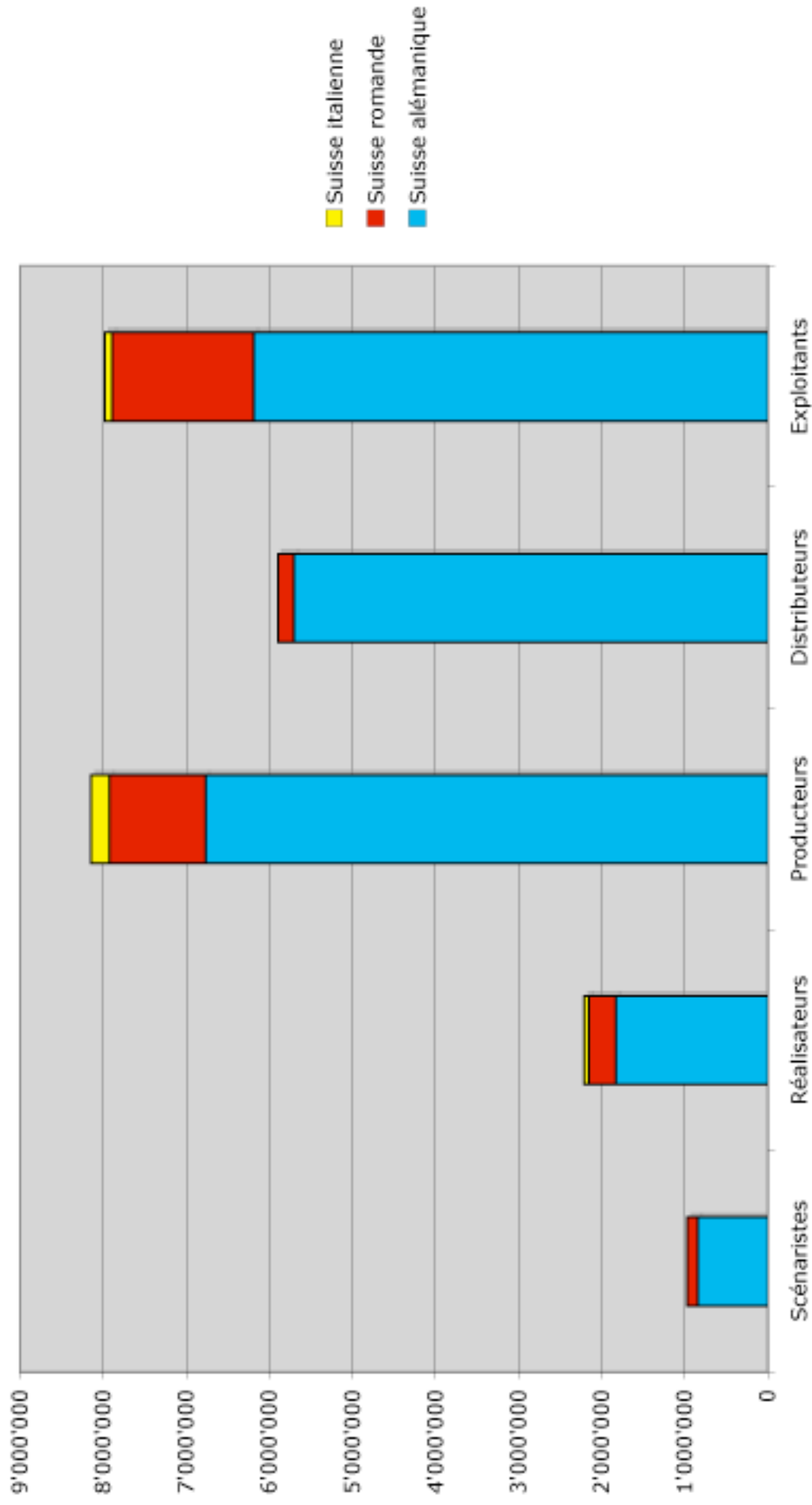
**Ill. 1: bonifications générées par catégorie bénéficiaire entre 2003 et 2007**



**III. 2: bonifications générées par groupe d'acteurs entre 2003 et 2007**



**ill.3: bonifications par région linguistique**



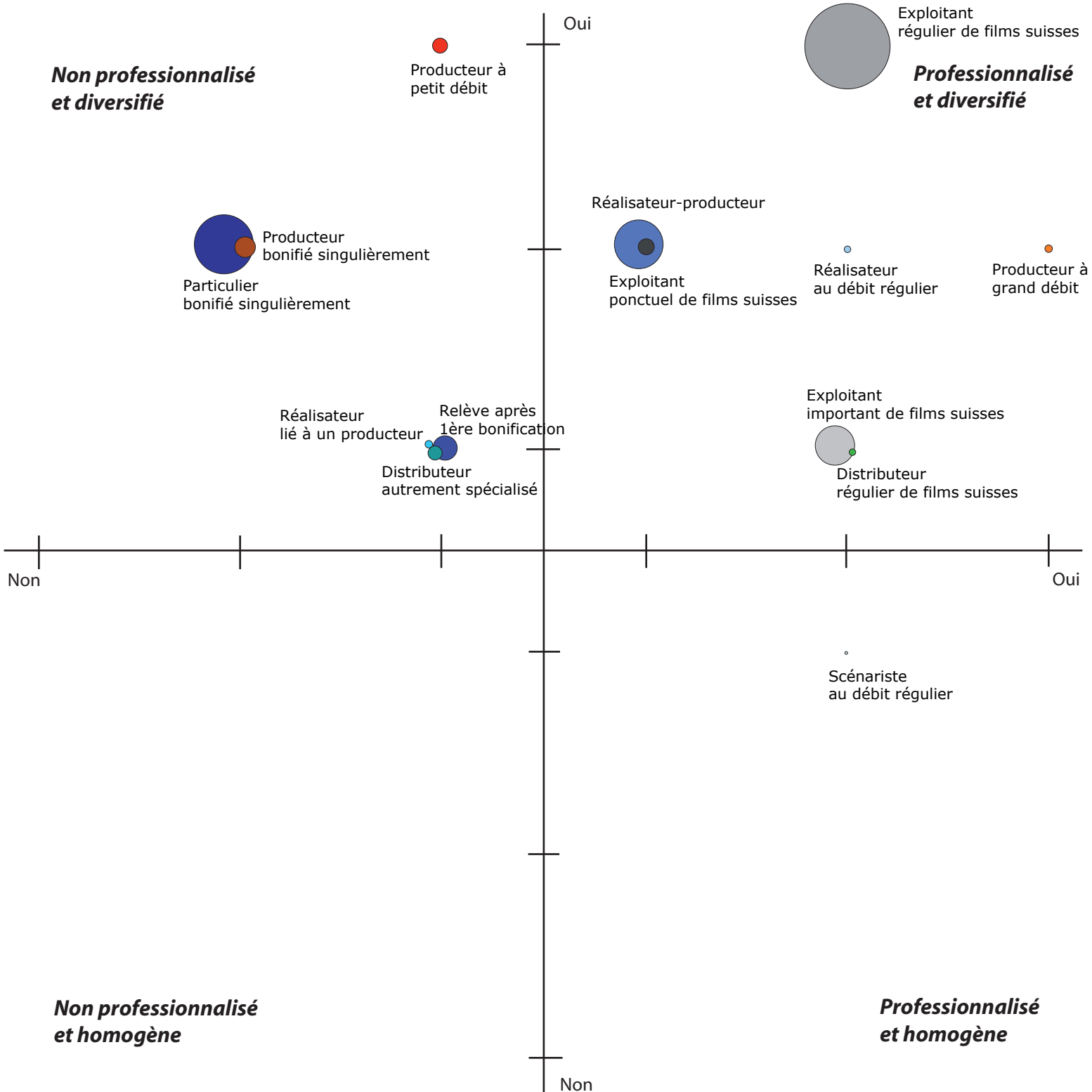
Le découpage de la somme totale bonifiée en fonction des groupes d'acteurs présentés dans le chapitre précédent (*ill. 2*) fait apparaître d'autres résultats intéressants quant à l'efficacité de l'aide liée au succès. En effet, la part touchée par les groupes bonifiés singulièrement (toujours en sombre dans le graphique) ne représente qu'un pourcentage total très faible (8.6 %), tandis que les acteurs bien ancrés dans le système et qui s'investissent dans la production, distribution et exploitation de films suisses jouissent d'une somme globale proportionnellement importante. Les fonds investis dans Succès Cinéma ne sont par conséquent pas inefficacement éparpillés. En ce qui concerne les particuliers, le groupe des « réalisateur-producteurs » se voit attribuer la part la plus importante avec une somme totale comparable à celle touchée par les « producteurs à petit débit ». Ceci n'est pas étonnant lorsqu'on sait qu'ils sont non seulement nombreux (52 acteurs, pour seulement 16 « producteurs à petit débit »), mais cumulent en plus deux – voire trois ou quatre, s'ils sont également scénaristes et/ou distributeurs – types de bonifications.

La répartition des bonifications par catégorie et par région linguistique (*ill. 3*) confirme une réalité connue, à savoir que la plupart des bénéficiaires sont immatriculés en Suisse alémanique, tandis que le Tessin est clairement sous-représenté. Il s'agit d'une question aussi délicate qu'importante qu'il est néanmoins difficile de discuter sur la seule base des données relatives à Succès Cinéma, qui sont trop limitées pour permettre d'envisager le problème dans toute sa complexité. En effet, le lieu d'immatriculation d'une société ou le domicile d'un particulier ne disent pas grand chose sur l'origine d'un bénéficiaire ou sur la langue des films qu'il produit, distribue ou exploite. La rapide tentative menée pour assigner les quelques particuliers établis à l'étranger à une région linguistique déterminée a bien illustré les limites des catégories à disposition : Que faire d'un acteur qui vit en Allemagne, travaille aussi bien en allemand qu'en français et produit ses films en Suisse romande ? Une réflexion plus générale se devrait d'être menée pour traiter la question de manière adéquate et pertinente.

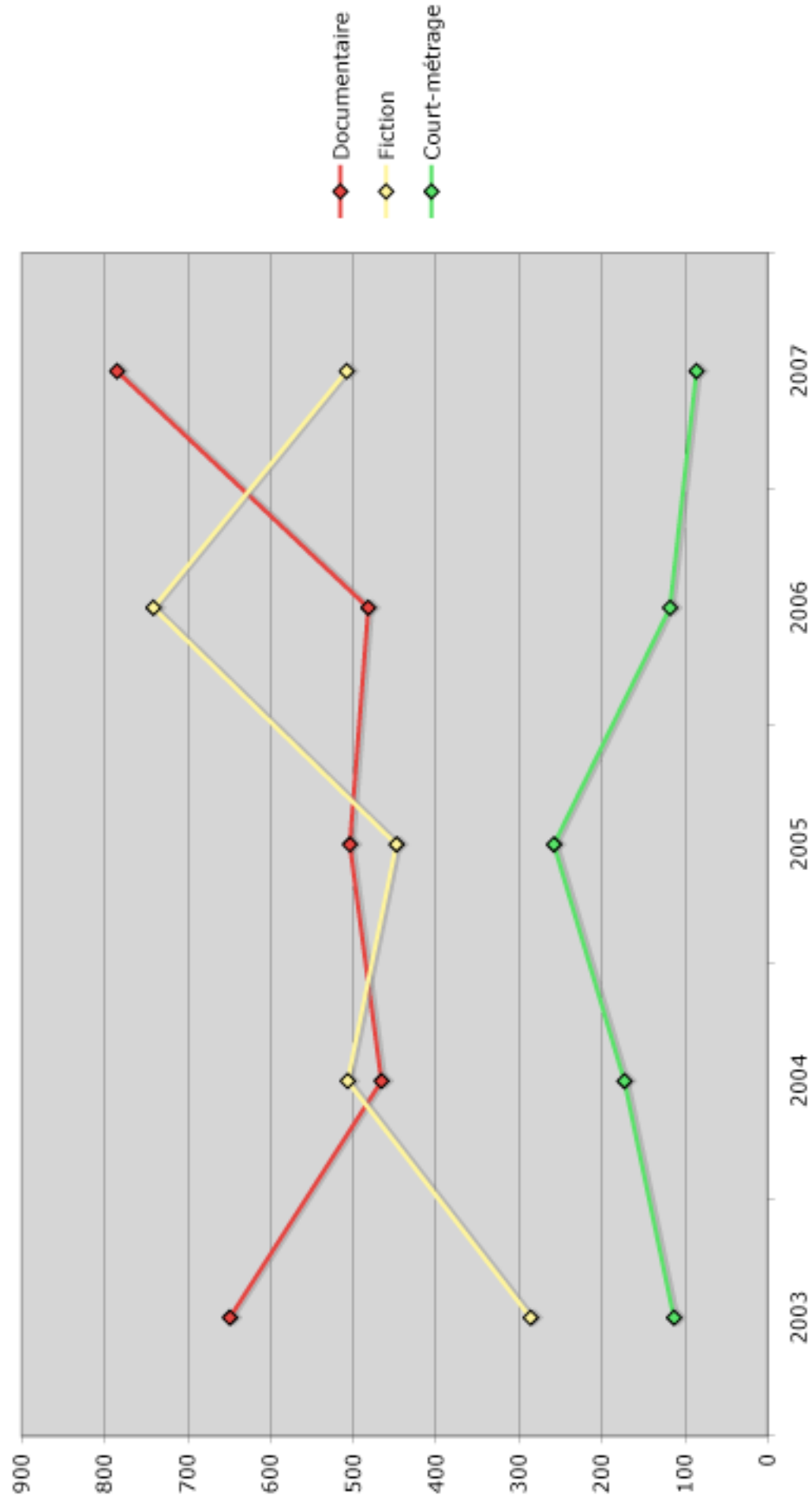
### **Professionnalisation des structures et diversité de l'offre**

L'illustration 4 présente les différents groupes d'acteurs en fonction de leur degré de professionnalisation et de leur contribution à la diversité culturelle. Il s'agit de l'un des graphiques centraux de la présente évaluation, puisqu'il cherche à mettre en rapport l'ensemble des bénéficiaires de l'aide liée au succès selon les deux axes déterminants définis sur la base de l'Ordonnance (voir le chapitre « introduction »). L'emplacement des groupes d'acteur sur le graphique a été assigné de la manière suivante : 10 questions ont été virtuellement posées à chaque groupe d'acteur (voir l'« annexe 1 »), 5 en référence à la professionnalisation et 5 en référence à la diversité culturelle. Chaque question impliquait une réponse par oui ou par non. Pour chaque oui, le

**III. 4: degré de professionnalisation (continuité des bonifications) et contribution à la diversité culturelle des différents groupes d'acteurs**



**III. 5: évolution du nombre de films bonifiés par genre entre 2003 et 2007**





groupe en question recevait un point et pour chaque non aucun, de sorte que le résultat du questionnaire puisse livrer une coordonnée précise en fonction des deux axes étudiés. Le nombre total d'acteurs par groupe déterminait finalement la taille du point représenté.

Il est évident qu'un tel procédé implique une simplification peu nuancée. Le revers de la médaille, c'est l'émergence d'une série de résultats clairs qu'il est toujours possible de mettre en perspective. Ainsi, l'illustration 4 permet de tirer un premier bilan positif de l'aide liée au succès telle que définie par l'Ordonnance du DFI sur l'encouragement du cinéma (OECin 443.113), notamment en ce qui concerne la question de la diversité culturelle. Le cinéma suisse jouit en effet d'une diversité des genres quant aux films réalisés, produits, distribués et montrés en salle. Les structures professionnelles impliquées dans ces différents stades présentent également des modes de fonctionnement très variés. Ce résultat positif a d'ailleurs été largement confirmé par les entretiens, puisque la plupart des professionnels interviewés reconnaissent l'effet bénéfique qu'exerce Succès Cinéma sur la diversité de l'offre.<sup>18</sup>

Ceci dit, il est important de relativiser ce résultat dans le domaine du court-métrage, qui reste un genre fortement sous-représenté en salle<sup>19</sup> et dont la situation semble même s'être aggravée ces dernières années (*ill. 5*). Une partie des exploitants interviewés explicite clairement les difficultés liées à la programmation de court-métrages en terme de rallongement des séances.<sup>20</sup> Même si ce facteur joue certainement un rôle, la part de responsabilité des exploitants reste néanmoins limitée. Non seulement car les distributeurs sont également impliqués dans le processus, mais aussi parce que les modalités d'octroi de Succès Cinéma aux court-métrages limitent explicitement la liberté d'action des exploitants dans ce domaine.<sup>21</sup> L'un des distributeurs interviewés commente la difficulté actuelle et explique que le travail lié à la distribution d'un court-métrage implique souvent des frais supplémentaires et nécessite un engagement particulier de la part du distributeur. Celui-ci dispose, en outre, d'un temps limité qui lui permet rarement de mener de longues recherches pour trouver un court-métrage adapté à un long. Le distributeur interviewé regrette que le travail de promotion du court-métrage ait, ces dernières années, perdu en

---

<sup>18</sup> Les professionnels considèrent dans la plupart des cas que Succès Cinéma renforce la présence du cinéma suisse en salle et participe ainsi à une diversification de l'offre vis-à-vis des grandes productions internationales. L'homogénéité au sein de la production suisse représente pour eux un danger potentiel qu'il s'agit coûte que coûte d'éviter, et non pas une réalité actuelle.

<sup>19</sup> Les court-métrages sont souvent montrés dans d'autres cadres, tels que les festivals et diverses nuits des court-métrages. Pour certains professionnels, cette forme d'exploitation implique cependant une ghettoïsation du genre.

<sup>20</sup> Une longue séance de cinéma affecte directement la programmation d'une salle et implique souvent une réduction du nombre de séances, donc de spectateurs. Ces derniers signalent par ailleurs régulièrement leur préférence pour les projections courtes.

<sup>21</sup> Pour avoir accès à Succès Cinéma, un court-métrage doit être lié au même long-métrage sur l'ensemble d'une région linguistique.

efficacité. Une approche plus pro-active vis-à-vis des distributeurs soulagerait ces derniers et serait certainement bénéfique au genre.

Pour en revenir à l'illustration 4, un second bilan positif – même si moins évident que le premier – peut être tiré : Succès Cinéma contribue au renforcement des structures professionnelles du monde cinématographique suisse. L'apport concret est quantitativement difficile à mesurer, puisqu'il est impossible de dire comment se dessinerait le paysage cinématographique suisse actuel sans Succès Cinéma ou d'isoler cette mesure des nombreux autres facteurs en jeu. Une évaluation de la situation propre à chaque groupe d'acteurs permet de nuancer le résultat général. L'effet semble particulièrement positif dans les domaines de la distribution et de l'exploitation. Un grand nombre de cinémas propose des films suisses sur une base régulière ou très régulière. D'après les témoignages, l'argent perçu assure un soutien différent selon le type d'exploitant : les grands bénéficiaires budgétisent une somme qu'ils réinvestissent directement dans leurs structures ou dans l'organisation d'événements liés à la promotion de films suisses ; les plus petits bénéficiaires peuvent, par exemple, couvrir les frais d'envoi des films suisses qu'ils projettent et s'assurer ainsi une perte minimale de gains. Dans tous les cas, les exploitants considèrent Succès Cinéma comme contribution importante à la continuité professionnelle. Ceci est également vrai dans le domaine de la distribution, dont les divers représentants attestent – pour des raisons cependant très différentes – qu'il leur serait difficile, voire impossible, de continuer à distribuer des films suisses sans l'existence de Succès Cinéma.

Il semble évident que les acteurs bonifiés singulièrement ne sont pas en mesure de se professionnaliser grâce à Succès Cinéma. Les résultats présentés en début de chapitre ont cependant démontrés que la somme totale perçue par ce type d'acteurs – pourtant important en nombre – ne pèse pas lourd dans la balance. Le manque de professionnalisation au sein de ces groupes n'exerce, par conséquent, qu'une influence relative sur l'ensemble du résultat. Le groupe de la « relève après première bonification » forme, de par la définition même de ses membres, une catégorie à part dont il s'agit de faire ici abstraction.

Quatre résultats sont particulièrement marquants dans le domaine de la production. Tout d'abord, le groupe des « scénaristes au débit régulier » est aussi professionnalisé que restreint au niveau du nombre. Ce constat corrobore l'idée générale actuelle selon laquelle il est, en Suisse, difficile de vivre comme scénariste professionnel. Le résultat affiché par le groupe des « réalisateurs liés à un producteur » est, quant à lui, plutôt surprenant. Il serait en effet logique d'attendre de ce groupe une certaine stabilité professionnelle assurée par la continuité de la relation réalisateur-producteur. Ce résultat peu satisfaisant s'explique cependant par la limitation de la période sur laquelle se base la présente analyse : deux partenariats n'impliquent en effet pas encore l'existence

d'une relation stable dans la durée. Au delà de ça, les « réalisateurs liés à un producteur » témoignent en outre de la difficulté de travailler de manière stable avec un producteur défini et regrettent d'avoir souvent l'impression de devoir repartir de rien.<sup>22</sup>

Dans l'illustration 4, le grand groupe hétéroclite des « réalisateur-producteurs » n'est pas caractérisé par un degré important de professionnalisme. Il s'agit, pour la plupart, de petites structures qui travaillent de manière relativement autonome et présentent des caractéristiques très variables. Pour certains – notamment dans le domaine du documentaire –, l'autonomie est en effet directement liée à un rythme de production soutenu, synonyme de continuité et de stabilité. Pour les autres, la continuité ne semble, au contraire, aucunement garantie, ce qui va de pair avec un degré de professionnalisme faible. Il est, de ce fait, particulièrement délicat d'évaluer l'efficacité de l'aide liée au succès quant à la professionnalisation des « réalisateur-producteurs ». Ceci semble d'autant plus compliqué que les montants en jeu représentent des sommes proportionnellement importantes pour les acteurs concernés. L'impact potentielle de l'aide liée au succès est, dans ce groupe, par conséquent très élevée. En d'autres termes : dans les cas où ça fonctionne, l'effet est très positif, voire même idéal.<sup>23</sup>

Les « producteurs à petit débit » représentent l'unique groupe formé d'entreprises – par opposition aux particuliers, qui jouissent, par définition, d'une structure professionnelle moins stable – qui perçoit des bonifications sur une base régulière mais apparaît sur le graphique comme non professionnalisé. Ceux-ci expliquent leurs difficultés de la manière suivante : la somme totale impartie à Succès Cinéma – et en particulier à la production – n'atteint largement pas le seuil critique qui assurerait aux bénéficiaires la stabilité et l'autonomie nécessaire pour se professionnaliser. Du fait qu'ils ne réalisent que peu de projets, les « producteurs à petit débit » sont particulièrement dépendants des décisions de l'aide sélective, c'est-à-dire des choix des commissions d'experts. Il semble donc logique qu'ils soulignent l'importance d'une autonomie qui leur permettrait de s'atteler aux projets auxquels ils croient sans devoir convaincre les commissions au préalable.

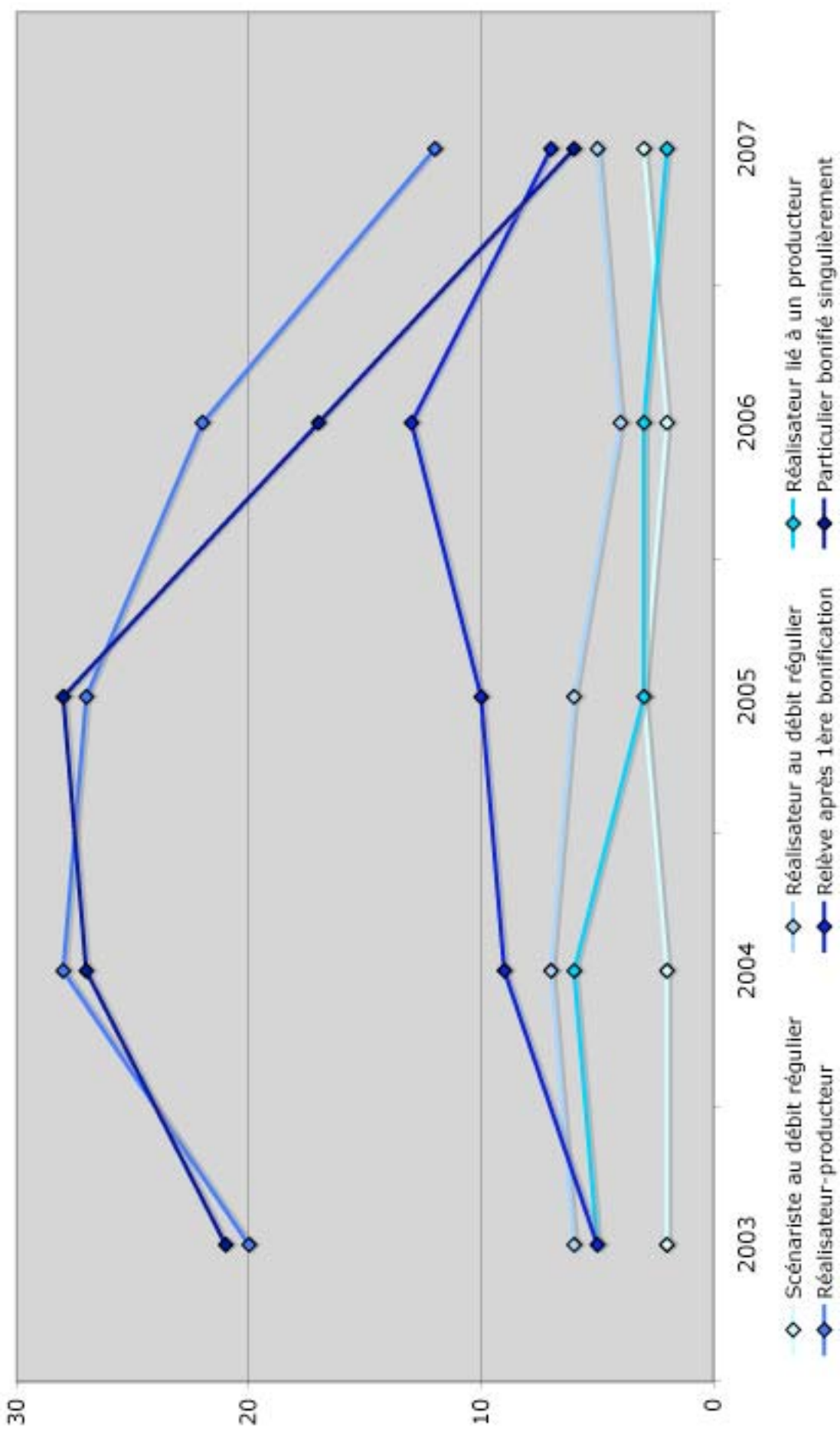
Bien que l'analyse de seulement 5 ans de bonifications présente d'évidentes limites, la représentation de l'évolution des groupes dans le temps fait

---

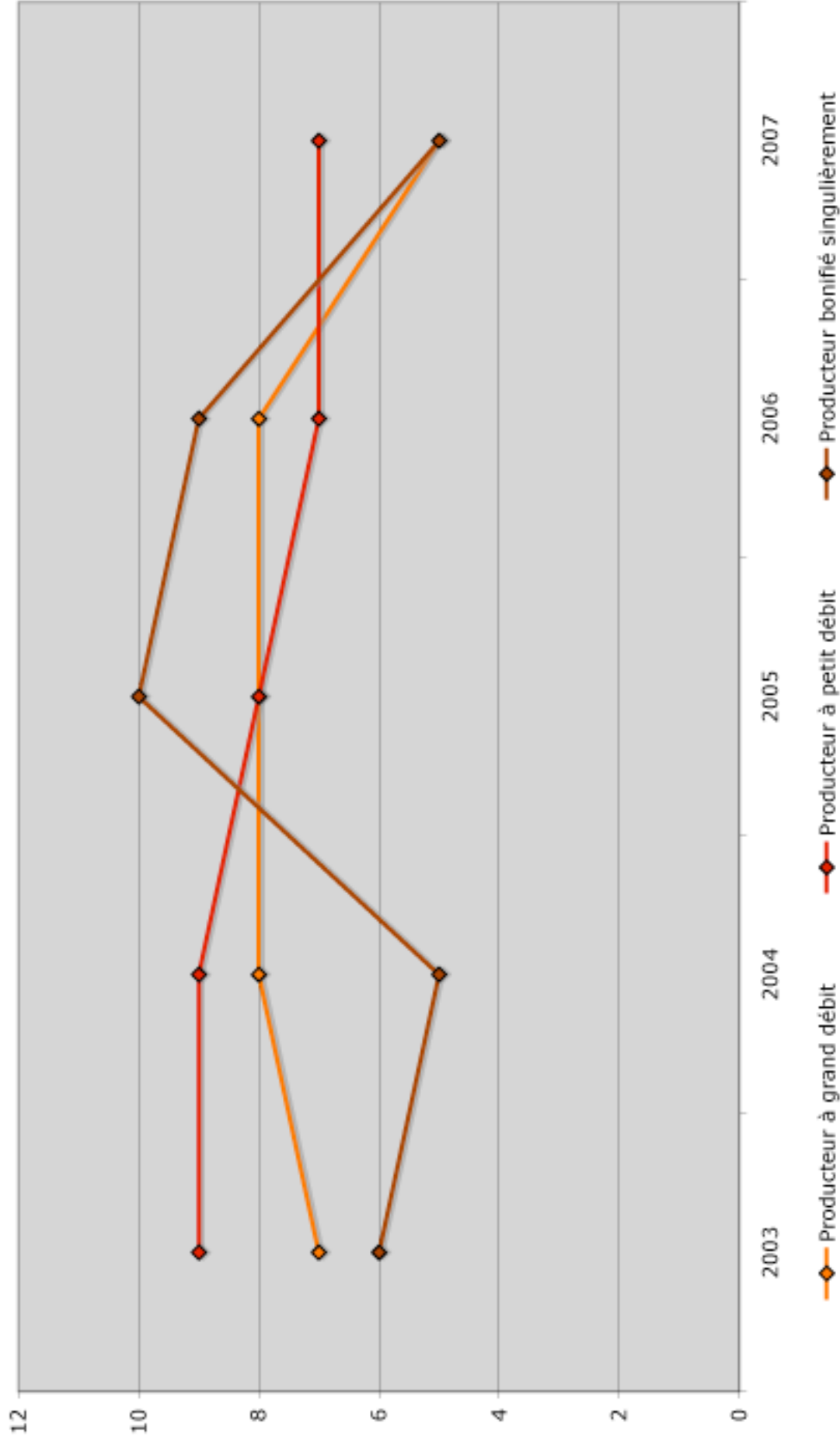
<sup>22</sup> Ce témoignage est important et il semble fondamental de le considérer avec beaucoup de sérieux. Lors des entretiens, il est cependant plusieurs fois apparu que les discussions actuelles menées au sein de la branche et les différentes peurs relatives à une éventuelle adaptation de l'aide liée au succès – notamment au détriment des scénaristes et réalisateurs – avaient influencé les intervenants et pouvait les avoir poussés à orienter la discussion dans une direction plutôt qu'une autre. Cette remarque s'applique aussi bien aux particuliers qu'aux producteurs.

<sup>23</sup> Certains acteurs réalisent leurs films sans même devoir déposer de demande auprès de l'aide sélective, jouissent par conséquent d'une liberté d'action exemplaire.

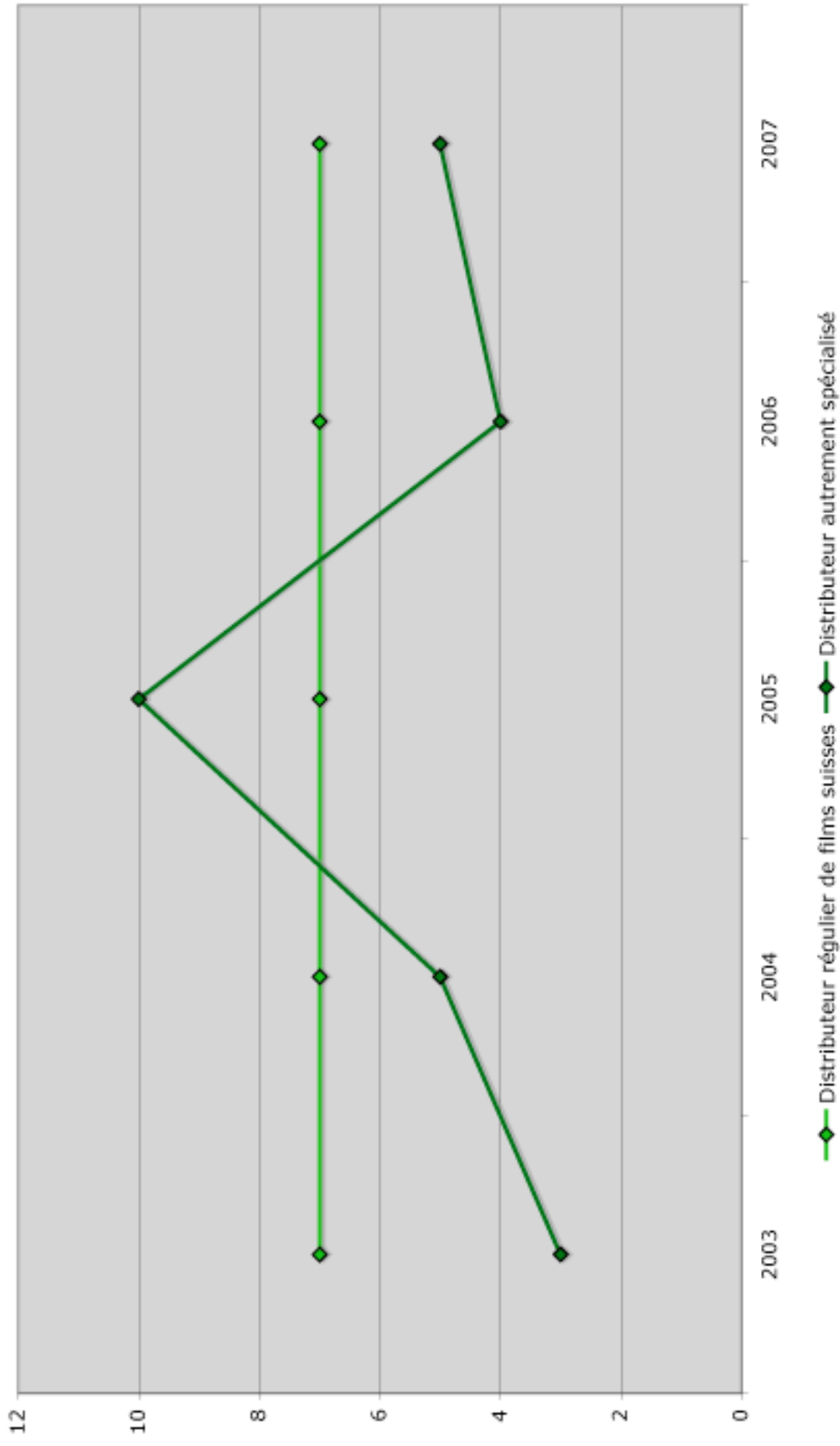
ill. 6: évolution du nombre d'acteurs par groupe entre 2003 et 2007 (particuliers)



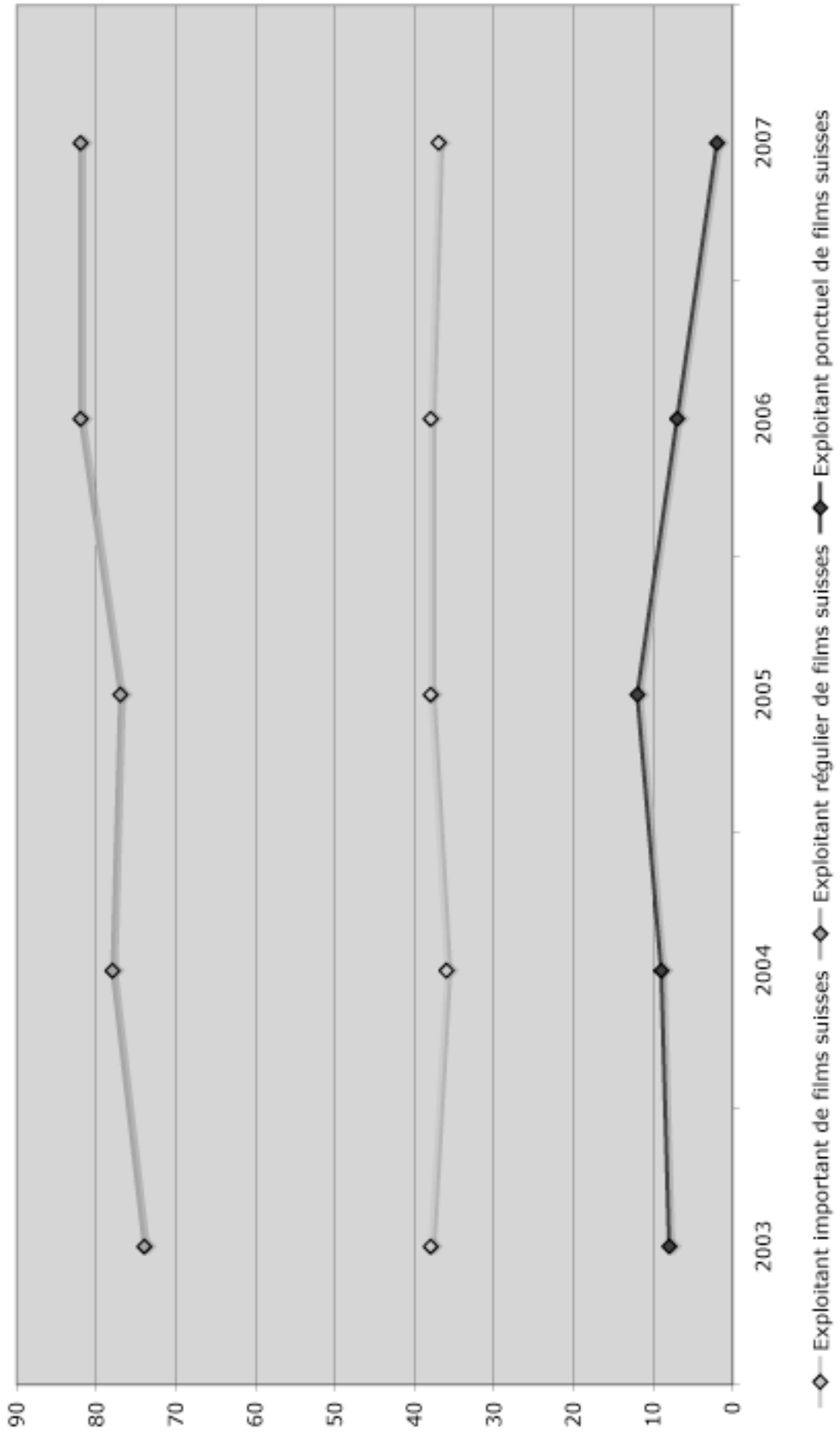
**ill. 7: évolution du nombre d'acteurs par groupe entre 2003 et 2007 (production)**



**ill. 8: évolution du nombre d'acteurs par groupe entre 2003 et 2007 (distribution)**



**ill. 9: évolution du nombre d'acteurs par groupe entre 2003 et 2007 (exploitation)**



apparaître quelques tendances intéressantes. Il n'est pas étonnant que le nombre de « particuliers bonifiés singulièrement » chute entre 2005 et 2007 (*ill. 6*). Cela est en effet directement lié aux bonifications de 2006 et 2007 encore ouvertes : il est impossible de savoir ce qu'il adviendra de certains « réalisateur-producteurs » ou membres de la « relève après première bonification » une fois les deux ans limites passés. La probabilité qu'une partie passe dans la catégorie des « particuliers bonifiés singulièrement » est grande. Le résultat qui surprend, c'est la diminution massive du nombre de « réalisateur-producteurs » ces dernières années. Le fait que cette tendance remonte à 2005 déjà semble réfuter l'hypothèse d'un lien direct – ou, du moins, unilatéral – avec les changements effectués dans l'Ordonnance en 2006. Pour leur part, les illustrations 7, 8 et 9 ne présentent aucune surprise. Dans les domaines de la production (*ill. 7*) et de la distribution (*ill. 8*), les graphiques laissent apparaître l'aspect très aléatoire des bonifications singulières, par opposition à la stabilité des bénéficiaires réguliers. Le domaine de l'exploitation (*ill. 9*) est également marqué par la régularité. Seul le groupe des « exploitants réguliers de films suisses » présente une légère augmentation qui confirme plutôt qu'infirme l'effet bénéfique de Succès Cinéma sur l'exploitation des films suisses en salles.

### **Flux de réinvestissement**

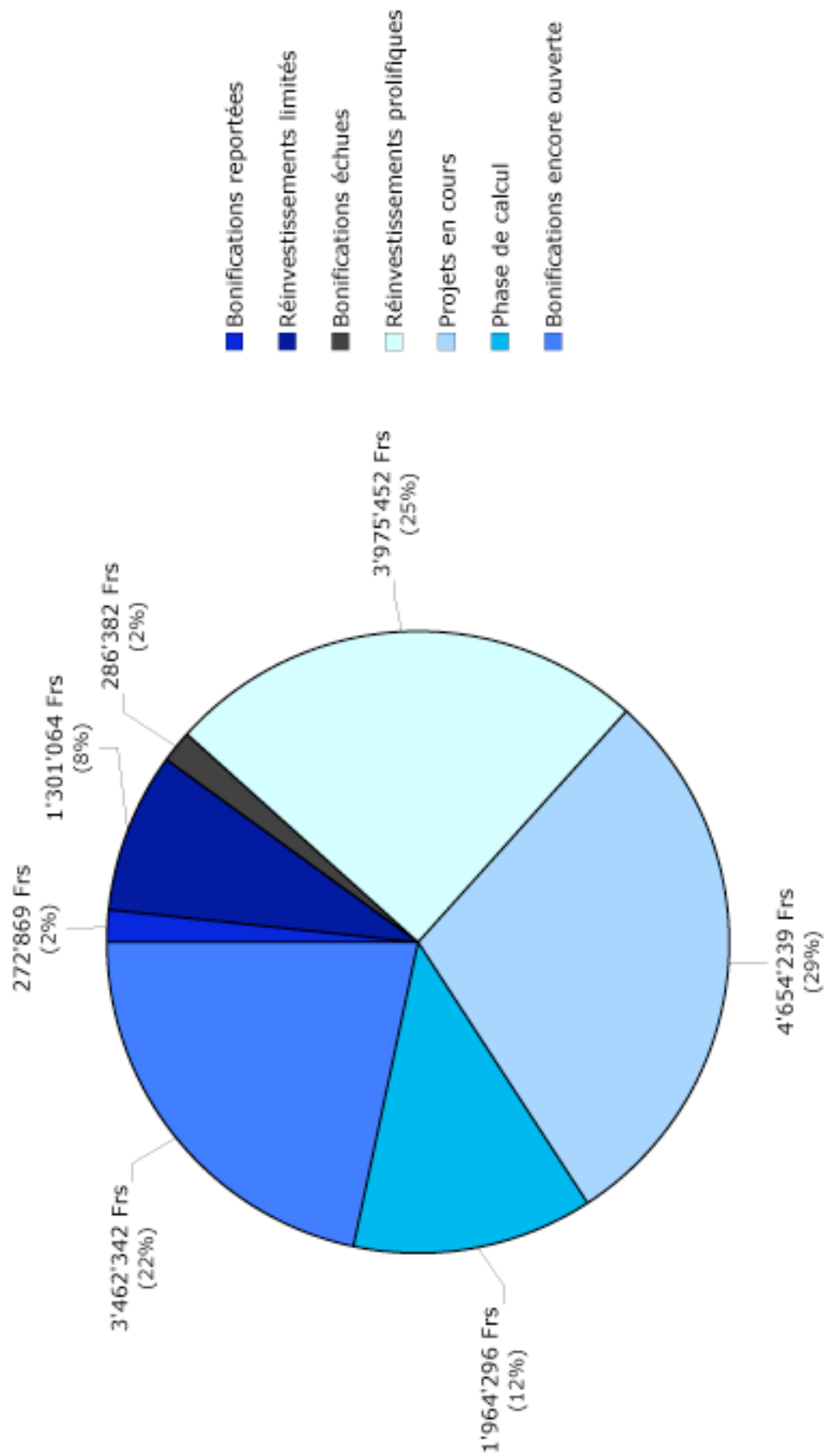
Il serait impensable d'évaluer Succès Cinéma sans se pencher sur le flux de réinvestissement des bonifications. Celui-ci permet en effet de comprendre comment fonctionne la machine et de juger très concrètement de l'efficacité de l'aide liée au succès et de son adéquation avec les besoins de la branche cinématographique suisse. L'émergence continue de nouveaux projets représente l'essence même du système, qui peut être considéré comme efficace du moment que les réinvestissements permettent, non seulement, à un certain nombre de films d'exister et de trouver leur chemin en salle, mais aussi de générer de nouvelles bonifications, sources de financement des projets suivants. Au 30 novembre 2008, 11'895'051 Frs avaient été réinvestis dans le cadre de l'aide liée au succès – soit 74 % du montant bonifié total<sup>24</sup> –, pour seulement 286'382 Frs (2%) d'échu. Sur la base de ces chiffres, il n'y a donc aucune raison de penser que les 3'462'342 Frs encore ouverts ne seront pas ou que peu réinvestis. L'illustration 10 présente ce résultat positif et permet de le relativiser. En effet, la part investie dans des films qui ont effectivement générés de nouvelles bonifications (catégorie « réinvestissements prolifiques ») ne représente actuellement que 25% de la somme totale. 8% de cette somme a été réinvestie sans suite (catégorie « réinvestissements limités ») : dans la production de films de télévision, dans la distribution de films européens ou dans des films de cinéma qui n'ont pas atteint le seuil d'entrées nécessaire pour accéder à l'aide liée au succès. Une part importante des réinvestissements

---

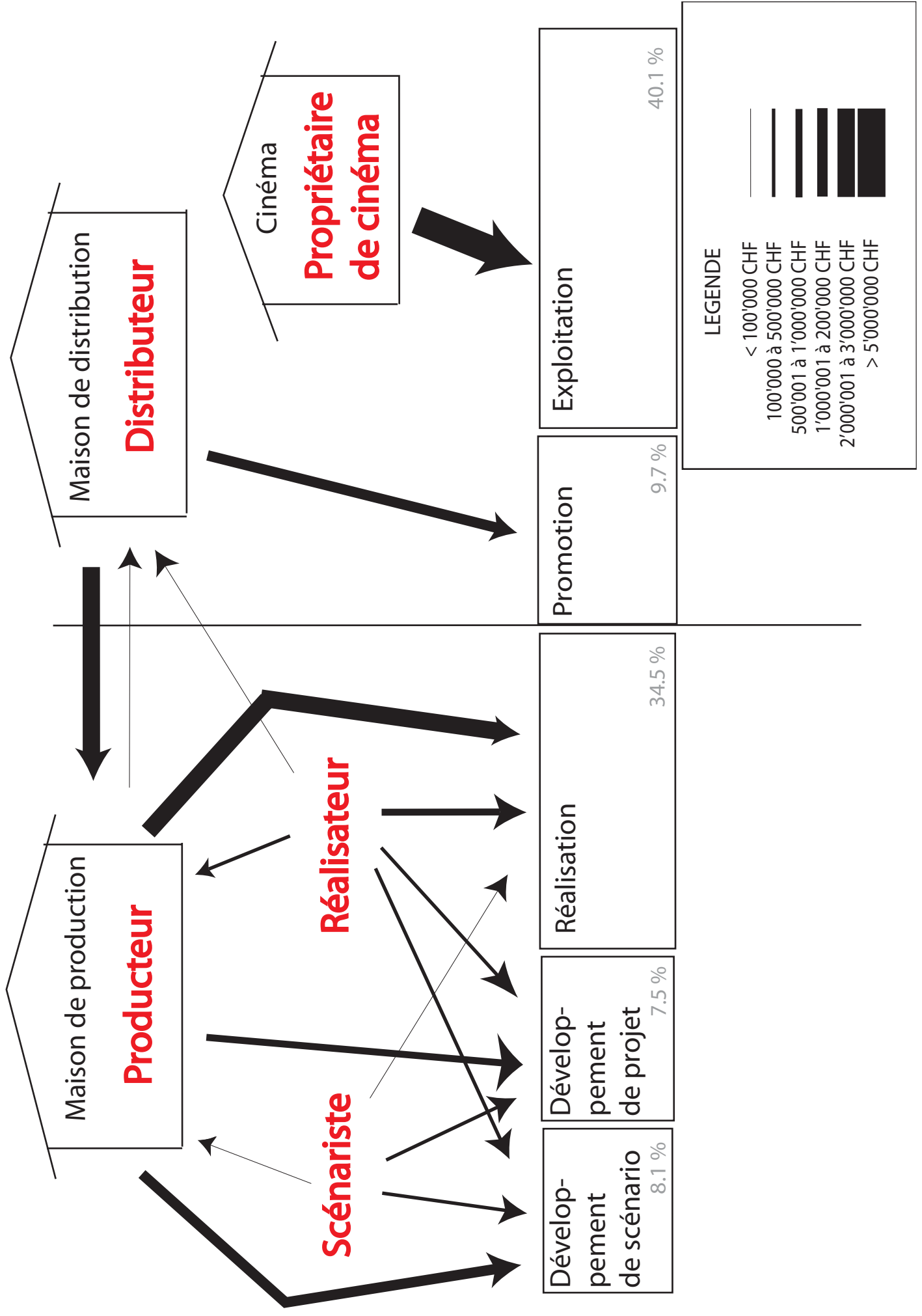
<sup>24</sup> Les bonifications relatives au domaine de l'exploitation ont ici été exclues.



**ill. 10: utilisation des bonifications 2003-2007**



ill. 1.1: flux de réinvestissement entre 2003 et 2007



(catégories « phase de calcul » et « projets en cours ») se trouve par conséquent dans une zone encore indéterminée. Soit parce que les bonifications 2008 sont en train d'être calculées, soit parce que les films dans lesquels l'argent a été réinvesti ne sont actuellement pas terminés. La part importante que représente cette deuxième catégorie rend bien compte du rythme plutôt lent<sup>25</sup> de la production de films en Suisse, et, par conséquent, de la difficulté d'évaluer l'efficacité du système sur une période de seulement 5 ans. La part très faible des bonifications reportées<sup>26</sup> indique finalement que les bénéficiaires de Succès Cinéma réinvestissent souvent leurs avoirs dans des projets propres.

Le flux de réinvestissement des bonifications de l'aide liée au succès est aussi dynamique que complexe (*ill. 11*). Les différents bénéficiaires jouissent d'une certaine liberté d'action que beaucoup apprécient.<sup>27</sup> Cette liberté d'action va d'ailleurs de pair avec une responsabilisation de la branche cinématographique, aussi synonyme de professionnalisation. Outre ce commentaire d'ordre général, d'autres remarques semblent s'imposer. Premièrement, la part importante impartie à l'exploitation dans l'illustration 11 ne représente pas totalement la réalité. En effet, les autres bénéficiaires disposent de bonifications encore ouvertes qu'ils réinvestiront en temps voulu dans leurs domaines respectifs. Deuxièmement, la part investie en réalisation n'est proportionnellement pas aussi massive qu'il paraît, si on considère le fait qu'il s'agit de la phase la plus coûteuse de la production d'un film. Ensemble, les deux parts relatives au développement représentent près d'un tiers de la somme totale investie en production, ce qui confirme que l'aide liée au succès est une mesure de soutien à laquelle les professionnels font régulièrement recours dans la première phase d'un projet. Il convient cependant de préciser que l'aide sélective au développement de projet a été abolie en 2006. Plusieurs producteurs interviewés ont précisé qu'ils avaient, dès lors, consciemment utilisé leurs bonifications pour compenser cette mesure.

La représentation du flux de réinvestissement illustre une troisième tendance, à savoir qu'il est rare que les particuliers déposent leur demande à travers une maison de production. Ceux-ci investissent leurs avoirs directement dans le domaine de leur choix. Ce résultat semble particulièrement intéressant lorsqu'on sait que les scénaristes et réalisateurs sont, depuis juin 2006, contraints de réinvestir toute bonification supérieure à 50'000 Frs à travers une boîte de production. À l'heure actuelle, aucun changement notable ne semble pourtant pouvoir être relevé.

---

<sup>25</sup> Cet adjectif est utilisé ici sans jugement de valeur.

<sup>26</sup> Il ne s'agit pas là des demandes effectuées à travers une boîte de production.

<sup>27</sup> En dépit de certaines critiques spécifiques quant aux modalités de réinvestissement, la plupart des professionnels interviewés ont non seulement valorisé la simplicité du système, mais aussi l'autonomie qu'il offre aux bénéficiaires. Un scénariste peut par exemple choisir de passer derrière la caméra et investir ses avoirs dans la réalisation de son projet.

Le dernier point qu'il semble nécessaire d'aborder ici concerne le réinvestissement en production des bonifications générées dans le domaine de la distribution. Une part non représentative de la somme concernée correspond au transfert interne d'argent au sein d'une société bénéficiaire active aussi bien dans le domaine de la production que dans celui de la distribution.<sup>28</sup> Dans l'ensemble, les 2'668'795 Frs qui sont passés de la distribution à la production représentent avant tout des minimums garantis. A ce propos, les distributeurs émettent des avis partagés : les grandes structures encouragent le phénomène, qu'ils considèrent intéressant et justifié ; les plus petites critiquent au contraire le fait qu'il s'agit d'argent perdu en promotion, principal domaine de compétence de la distribution.

---

<sup>28</sup> Dans la première phase de Succès Cinéma, un certain nombre de maisons de production ont commencé à distribuer leurs films eux-mêmes en vue de cumuler plusieurs types de bonifications. Bien que cette tendance ait aujourd'hui pratiquement disparu, certaines boîtes de production sont restées actives dans les deux domaines.

## Questions centrales

La fonction du présent rapport d'évaluation est de fournir à la Section Cinéma de l'OFC – et, dans un deuxième temps, aux différents professionnels de la branche cinématographique suisse – des résultats aptes à enrichir la discussion actuelle autour de l'éventuelle adaptation de l'aide liée au succès. L'analyse a été menée dans cette optique, avec pour but de ne jamais perdre de vue les préoccupations concrètes formulées par les divers acteurs concernés. Avant de passer à la conclusion et de tirer un bilan global de l'évaluation, il semble par conséquent judicieux de s'arrêter sur cinq questions considérées aujourd'hui centrales<sup>29</sup> et d'articuler librement les différentes opinions recueillies à leur sujet. Les arguments présentés ci-dessous ne forment qu'une synthèse des témoignages récoltés, enrichie au besoin par quelques données quantitatives. L'ensemble des critiques émises et des suggestions de modification formulées dans le cadre des entretiens a été répertorié dans un document annexé à ce rapport (« annexe 2 »).

### Définition du succès

D'après l'Ordonnance, « l'aide liée au succès récompense la capacité de la création cinématographique et des activités liées à la culture cinématographique de toucher le public » (Art. 5 OECin 443.113). À partir de cette définition, les modalités d'octroi de l'aide déterminent les conditions qui régissent concrètement l'accès aux bonifications de Succès Cinéma et les bases sur lesquelles ces bonifications sont calculées. La logique qui se cache derrière le système prête constamment à discussion.

La question des seuils d'accès reste l'une des sources de débat les plus importantes. Elle polarise clairement les opinions : certains jugent que ces seuils sont trop élevés<sup>30</sup>, d'autres les considèrent corrects, voire trop bas. Ce deuxième point de vue est plutôt défendu par les professionnels spécialisés dans le cinéma axé grand public, dont les films ne présentent aucune difficulté à dépasser les seuils. À ce niveau, il est très difficile d'enrichir la discussion par des résultats objectifs, puisque la hausse des seuils introduite en 2006 est trop récente pour que les chiffres puissent rendre compte d'un effet quelconque. En

---

<sup>29</sup> Le choix des questions a été effectué après consultation du groupe de travail de la Commission Fédérale du Cinéma assigné à l'évaluation de Succès Cinéma.

<sup>30</sup> Pour certains, les documentaires semblent être avant tout désavantagés. Pour d'autres, il s'agit des films de fiction. Une troisième catégorie juge que tous les seuils sont trop élevés, voire qu'il faudrait complètement les abolir. Il est intéressant de relever que les particuliers spécialisés dans le film de fiction tendent à protéger le documentaire et inversement.

vue des différents témoignages et de l'importante polarisation des opinions, il semble pourtant approprié de se demander dans quelle mesure cela ferait sens d'agrandir à trois le nombre des sous-catégories bonifiées et de fixer des seuils différents pour les films documentaires, d'art et essai et grand public. Cette proposition présente néanmoins d'évidentes difficultés quant à la mise en place de critères qui distingueraient judicieusement ces deux dernières catégories.

Actuellement, le nombre d'entrées en salle reste le facteur déterminant dans le calcul des bonifications. Seules quelques sélections dans une série limitée de festivals peuvent faire valoir de 5'000 entrées supplémentaires. Plusieurs professionnels jugent qu'il serait nécessaire de repenser ce système et de le dynamiser un peu. Tous s'accordent à dire que le choix des festivals qui ouvrent l'accès à l'aide liée au succès ne doit pas être trop large : il existe un bien trop grand nombre de manifestations qui ne jouissent pas toutes d'un rayonnement effectif. L'une des propositions serait de fixer, pour chaque festival, soit un nombre d'entrées – ensuite intégré au calcul des bonifications –, soit une somme forfaitaire qui corresponde à l'importance de la sélection concernée. Pour les professionnels, le développement de Succès Cinéma dans le domaine des festivals semble justifié dans la mesure où le succès d'un film auprès du public ne se limite pas au nombre d'entrées en salle. Les festivals représentent une fenêtre importante vers l'extérieur et il s'agit d'encourager la présence de films suisses dans les manifestations les plus prestigieuses.

La question d'une expansion de Succès Cinéma dans le domaine de l'exploitation par DVD ou « video on demand » est aujourd'hui d'actualité. Les différents professionnels ont tous laissé apparaître un certain scepticisme face à cette idée. Il s'agit, pour eux, de bien évaluer dans quel cadre une telle expansion ferait concrètement sens.

### **Bonifications des scénaristes et réalisateurs**

Compte tenu du fait que professionnaliser les structures de la branche cinématographique suisse représente l'un des buts centraux de l'aide liée au succès, il semble justifié de se demander pourquoi les scénaristes et réalisateurs – soit des particuliers – touchent des bonifications. Les opinions à ce sujet divergent en fonction du type de professionnel interviewé. Deux choses ressortent ainsi des témoignages des scénaristes et réalisateurs. La première, c'est l'importance du facteur psychologique qu'implique la reconnaissance par le système de soutien de la participation des scénaristes et réalisateurs au succès d'un film. La deuxième, plus terre à terre, concerne le rôle déterminant que jouent les sommes bonifiées pour les particuliers. Du point de vue des producteurs, ces montants peuvent paraître insignifiants : il s'agit d'en moyenne 15'000 Frs par bonification, avec des variations très importantes par unité. Pour les particuliers, cette somme représente cependant plusieurs mois de travail.

Les particuliers s'accordent donc pour dire que les bonifications de Succès Cinéma sont un atout précieux et offrent aux bénéficiaires une autonomie qui renforce considérablement leur position vis-à-vis du producteur, et ce au bénéfice des projets. L'unique critique émise concerne les modalités qui régulent les devoirs de réinvestissement. Beaucoup souhaitent en effet que l'accès aux bonifications soit plus direct et mieux adapté à leurs besoins.

Pour les producteurs, le problème se pose différemment. La tendance est à la revendication d'une meilleure reconnaissance de leur statut et d'un renforcement de leur position au sein du système. Pour certains, il s'agit par exemple d'éviter qu'un réalisateur ne participe financièrement à la réalisation de son projet et assume ainsi un rôle qui ne lui revient pas. Ceci dit, rares sont les professionnels qui proposent d'abolir totalement les bonifications des scénaristes et réalisateurs. Plusieurs suggèrent d'introduire pour ces derniers un système de prime au succès qui serait détaché de tout devoir de réinvestissement mais satisferait les besoins des particuliers.

### **Développement des films**

L'ensemble de la branche cinématographique s'accorde à dire que la phase de développement d'un film – qui prépare celle de la réalisation et pose les fondations d'un projet – est celle qui est, aujourd'hui en Suisse, la moins professionnalisée. Le nombre restreint des scénaristes qui vivent de leur travail (voir les résultats présentés en page 20) ne représente qu'une part du problème. De par la nature de son fonctionnement, l'aide liée au succès est un outil à priori taillé pour renforcer cette première phase de production : parce qu'elle intervient au bon moment<sup>31</sup> et offre aux professionnels une certaine autonomie. À l'heure actuelle, un tiers des moyens réinvestis en production passent dans la phase de développement (voir les résultats présentés en page 23). La part investie en réalisation représente, en moyenne, un montant inférieur à 1,5 million de francs par an. La question se pose de savoir si l'aide liée au succès ne devrait pas – en production – être redirigée et devenir un soutien exclusif en développement.

D'une manière générale, l'ensemble des professionnels interviewés rejette cette idée. L'argument central qu'ils évoquent est celui du respect de l'autonomie des bénéficiaires de l'aide. La représentation du flux des réinvestissements l'a montré (*ill. 11*) : Succès Cinéma est un système dynamique qui ne se laisse pas résumé en quelques tendances. Les acteurs réinvestissent leurs avoirs de manière extrêmement variée, en fonction de la nature de leur projet et d'autres

---

<sup>31</sup> Certains professionnels – notamment des particuliers – considèrent que l'aide liée au succès arrive, dans les faits, un peu tard et ne répond donc pas idéalement aux besoins concrets de la branche. Cette critique vise cependant la mise en pratique, et non le fondement de Succès Cinéma.

facteurs circonstanciels. La liberté dont ils jouissent est, à leurs yeux, la clef même du système, qu'il s'agit de laisser le plus simple et le plus large possible.

Pour les producteurs, qui semblent le plus directement touchés par la question, le problème réside encore ailleurs. D'après eux, les moyens actuellement à disposition ne leur permettent pas de compter avec une autonomie suffisante pour développer les projets comme il se devrait et choisir ceux qui leur semblent les plus aptes à être réalisés. Une adaptation des modalités de réinvestissement n'y changerait rien : leur travail continuerait à dépendre des décisions prises en commissions de manière sélective. Du moment que le choix final ne leur incombe pas, les producteurs hésitent à investir beaucoup de moyens dans le développement d'un projet, de peur que ce dernier ne soit refusé au moment décisif et que l'argent ait été donc investi à perte.

### **Minimums garantis**

Il a été suffisamment répété dans ce rapport que Succès Cinéma vise une professionnalisation de la branche cinématographique suisse ainsi qu'une diversification de l'offre des films en salle. Que faire pourtant lorsque poursuivre ces deux objectifs devient une chose contradictoire ? La question des minimums garantis, dans le domaine de la distribution, présente une situation délicate. Les résultats ont en effet montré qu'une part importante des montants générés par les distributeurs est indirectement réinvestie dans la production de films plutôt que dans la promotion et que les opinions des distributeurs à ce propos sont très partagées (voir les résultats présentés en page 24). À priori, cela ne semble pas poser problème puisque, en terme d'autonomie professionnelle, chaque maison de distribution doit avoir la liberté de décider si elle préfère réinvestir dans l'un ou dans l'autre des domaines. Néanmoins, les petites structures de distribution témoignent des difficultés que la tendance actuelle à l'augmentation des minimums garantis<sup>32</sup> semble leur créer : les sommes qu'elles doivent engager sont devenues bien trop élevées, d'autant plus qu'il est aujourd'hui presque évident qu'un distributeur investisse un minimum garanti dans un film qui l'intéresse. Les modifications des modalités de réinvestissement introduites en 2006 prévoient que seuls 75% des minimums garantis sont désormais couverts par les bonifications de Succès Cinéma. Cette mesure semble aggraver la situation des petites structures de distribution, qui craignent, à terme, pour leur survie. Si l'on en croit les résultats présentés en page 19, la disparition de ces boîtes aurait un effet négatif sur la diversité de l'offre en salle, que ce soit en terme de films suisses ou de petites productions internationales.

---

<sup>32</sup> Les chiffres de Succès Cinéma pour les années 2003 à 2007 n'ont pas permis de confirmer cette augmentation. Ils affichent, au contraire, une tendance inverse. Cependant, les données analysées n'ont pas été récoltées en vue de traiter une telle question. Une analyse plus détaillée et avec d'autres chiffres serait nécessaire.



## **Réinvestissements des exploitants**

Les exploitants sont les seuls bénéficiaires de l'aide liée au succès exemptés de tout devoir de réinvestissement. De fait, la particularité de leur statut a, jusqu'ici, souvent été remise en question. Dans le cadre des entretiens, aucun des professionnels interviewés n'a pourtant exprimé un sentiment d'injustice à ce sujet. Presque tous jugent que les exploitants font, dans l'ensemble, du bon travail et qu'un système de réinvestissement ne serait pas adapté à leur mode de fonctionnement. Les chiffres confirment ce constat positif (voir les résultats présentés en page 19) et semblent prouver que, même sans devoir de réinvestissement, les exploitants programment des films suisses sur une base régulière et assurent une diversité de l'offre dans la continuité. Sans les bonifications de Succès Cinéma, la plupart des professionnels se demandent si un tel résultat serait possible. Une suggestion a néanmoins été émise en vue d'une amélioration de la situation, actuellement peu satisfaisante, du court-métrage (voir les résultats présentés en page 19). Celle-ci serait de lier les bonifications de l'exploitant au devoir de programmer chaque année un nombre déterminé de court-métrages. Cela impliquerait que l'exploitant puisse placer un court-métrage suisse devant le film de son choix, par exemple devant une grande production internationale. Dans le cadre des entretiens, cette idée a été soumise à un seul exploitant, qui a réagi plutôt positivement et s'est déclaré prêt à renoncer à une bande annonce pour placer un court-métrage à la place.

Dans un contexte plus large, la question qui anime aujourd'hui les distributeurs et exploitants est celle de la digitalisation des salles de cinéma. Les problèmes liés à cette question sont complexes et délicats à résoudre. Les coûts et les enjeux sont importants et la Section Cinéma de l'OFC cherche actuellement une solution qui lui permette d'accompagner au mieux les exploitants faces à ce défi. Une mesure envisagée serait, par exemple, d'affecter à la digitalisation des salles – pour une période limitée – une part de la somme annuelle aujourd'hui réservée à Succès Cinéma. Les modalités liées à cette mesure devraient alors être définies. Si la plupart des professionnels interviewés reconnaissent la nécessité de prendre le problème en main, ils ne comprennent pas pourquoi Succès Cinéma – dont le budget est, pour eux, déjà modeste – devrait être fragilisé. Deux arguments ressortent des discussions. Tout d'abord, les bonifications de Succès Cinéma sont aujourd'hui investies dans des domaines concrets qui promettent d'être plus ou moins affectés par une diminution soudaine des moyens à disposition. Ensuite, la digitalisation des salles est un problème limité dans le temps. Il semblerait par conséquent possible de mobiliser d'autres ressources que celles, succinctes, de l'aide liée au succès.

## Conclusion

L'aide liée au succès n'est, si l'on considère l'ensemble du paysage cinématographique suisse, qu'une mesure de soutien parmi d'autres. Dans le cadre limité de son champ d'action, elle présente pourtant des résultats plutôt positifs, résultats qui sont aussi bien attestés par les chiffres que par les témoignages des différents professionnels interrogés. Ceux-ci apprécient la clarté et la simplicité du système ainsi que la liberté d'action qu'il leur laisse. Ils voient en cette liberté l'une des raisons principales de la – en général – bonne adéquation de l'aide avec leurs besoins et critiquent avant tout diverses modalités (voir « annexe 2 ») qu'ils considèrent, dans une logique semblable, trop restrictives. Certains jugent qu'une révision importante de Succès Cinéma serait la bienvenue – moins quant au principe même de l'aide liée au succès qu'au niveau de son ampleur –, mais ne pourrait avoir lieu que dans le cadre d'une réflexion plus générale autour de la politique de soutien de l'OFC.<sup>33</sup>

Sur le plan quantitatif, les chiffres laissent apparaître d'excellents résultats quant à l'effet positif de l'aide liée au succès sur la diversité de l'offre. Seuls les court-métrages sont rarement diffusés en salles. Dans un pays réputé pour sa diversité culturelle et dans lequel le cinéma national laisse, traditionnellement, la part belle au documentaire, il est néanmoins impossible de mesurer l'influence effective qu'exerce Succès Cinéma sur la diversité de l'offre en salles. À en croire les témoignages des professionnels, il semblerait que le soutien de la Confédération assure en premier lieu le maintien d'une diversité culturelle actuellement mise à l'épreuve sur le plan international.

D'après les résultats présentés dans le présent rapport, le second objectif explicité par l'Ordonnance du DFI sur l'encouragement du cinéma (OECin 443.113) dans la définition de l'aide liée au succès – à savoir le renforcement des structures professionnelles du cinéma suisse – est plus ou moins atteint en fonction du domaine évalué : les résultats sont bons dans la distribution et l'exploitation, plus mitigés dans la production. Cela s'explique par plusieurs raisons. D'une part, les distributeurs et exploitants travaillent avec un nombre de films suisses en moyenne bien plus important que les scénaristes, réalisateurs et producteurs. Sur une année, le nombre d'entrées en salle qu'ils génèrent reste donc relativement constant en dépit des variations considérables qui existent d'un film à l'autre. Dans le domaine de la production, ce rééquilibrage a peut-être lieu sur le plus long terme. S'il existe, l'analyse des

---

<sup>33</sup> Tous refusent cependant d'envisager à la baisse la part attribuée annuellement à l'aide sélective.

données quantitatives sur cinq ans ne permet cependant pas de le faire apparaître. Le rythme de production moyen des scénaristes, réalisateurs et producteurs est, pour cela, trop faible.<sup>34</sup>

Néanmoins, cet argument ne permet pas d'expliquer à lui seul les différences de résultats entre les domaines évalués. En distribution et, plus encore, dans l'exploitation, l'aide liée au succès occupe une place de choix au sein du système de soutien proposé par la Confédération. Ceci n'est pas vrai dans le domaine de la production, où la part relative à Succès Cinéma reste, par rapport à celle de l'aide sélective, moindre. La marge d'influence que l'aide liée au succès est potentiellement en mesure d'exercer dans le domaine de la production est donc proportionnellement restreinte. À ce niveau, deux voies sont envisageables pour le futur : soit Succès Cinéma reste une source de financement limitée qui graisse les rouages du système et assure (ponctuellement) aux acteurs une liberté d'action bénéfique ; soit l'aide liée au succès est repensée et renforcée afin d'augmenter son champ d'action potentiel.

---

<sup>34</sup> Cet adjectif est utilisé indépendamment de tout jugement de valeur.

## **Annexe I**

Fiches relatives à chacun des  
groupes d'acteurs

## **scénariste au débit régulier**

<i>Nombre d'acteurs concernés:</i>	<i>3</i>
<i>Bonification totale - 03:</i>	<i>56'160 Frs</i>
<i>- 04:</i>	<i>40'400 Frs</i>
<i>- 05:</i>	<i>75'166 Frs</i>
<i>- 06:</i>	<i>79'600 Frs</i>
<i>- 07:</i>	<i>53'376 Frs</i>
<i>Région linguistique:</i>	<i>100 % Suisse alémanique</i> <i>0 % Suisse romande</i> <i>0 % Suisse italienne</i>
<i>Bonification moyenne par acteur:</i>	<i>101'567 Frs ± 106 %</i>
<i>Nombre de films par acteur:</i>	<i>4 ± 2</i>
<i>Somme totale réinvestie:</i>	<i>165'316 Frs</i>
<i>Domaines de réinvestissement:</i>	<i>69.8 % scénario</i> <i>30.2 % développement de projet</i>
<i>Somme échue:</i>	<i>0 Frs</i>

### **Degré d'hétérogénéité**

*Le groupe d'acteurs concerné travaille-t-il avec des films de genres différents?*  
**Non**, ils sont au contraire spécialisés dans un genre unique, à savoir celui des productions suisses qui visent un large public.

*Le groupe d'acteurs concerné comprend-t-il des structures professionnelles de types différents?*

**Non**, les trois acteurs concernés travaillent même souvent ensemble sur des projets communs et dans des structures semblables.

*Les trois régions linguistiques sont-elles représentées dans le groupe d'acteur concerné?*

**Non**, tous les acteurs viennent de Suisse alémanique et vivent dans la région zurichoise.

*Certains des acteurs du groupe concerné travaillent-ils aussi à l'international?*

**Oui**, les scénarios qu'ils écrivent sont régulièrement portés à l'écran dans le cadre de coproductions, notamment avec l'Allemagne.

*La relève est-elle représentée dans le groupe d'acteurs concerné?*

**Oui**, ils ne font entre temps plus partie de la relève dans le sens stricte du terme mais se sont établis au cours de la période étudiée, à savoir entre 2003 et 2007.

## **Continuité et professionnalisme**

*Les acteurs concernés ont-ils en moyenne perçu plus d'une bonification entre 2003 et 2007?*

**Oui**, et cela est vrai pour tous les acteurs concernés.

*Le rythme des bonifications est-il adapté au rythme de travail des acteurs concernés?*

**Oui**, du fait qu'ils développent des histoires destinées à un large public, les films qui en découlent n'ont aucune peine à atteindre la limite des 10'000 entrées et génèrent régulièrement des bonifications. Le groupe d'acteur concerné travaille au rythme soutenu de 1 à 2 films par année.

*Les sommes bonifiées représentent-elles des montants avec lesquels les acteurs sont concrètement en mesure de travailler?*

**Oui**, avec des sommes qui atteignent souvent plusieurs dizaines de milliers de francs, les acteurs sont en mesure de réinvestir dans l'écriture d'un ou plusieurs scénarios.

*Le montant global bonifié cycliquement par acteur est-il en moyenne régulier?*

**Non**, les acteurs perçoivent des bonifications qui peuvent varier considérablement, avec des pointes ponctuelles.

*Les montants peuvent-ils être débloqués dans des délais utiles?*

**Oui**, les acteurs concernés travaillent à plusieurs projets en parallèle et accumulent régulièrement de nouvelles réserves qu'ils peuvent réinvestir en temps voulu. Ils ne dépendent pas des bonifications de Succès Cinéma pour subvenir à leurs besoins durant la première phase d'écriture, puisqu'ils sont généralement directement engagés par une maison de production.

## ***réalisateur au débit régulier***

<i>Nombre d'acteurs concernés:</i>	<i>7</i>
<i>Bonification totale - 03:</i>	<i>152'103 Frs</i>
<i>- 04:</i>	<i>127'607 Frs</i>
<i>- 05:</i>	<i>73'494 Frs</i>
<i>- 06:</i>	<i>102'082 Frs</i>
<i>- 07:</i>	<i>204'231 Frs</i>
<i>Région linguistique:</i>	<i>77.8 % Suisse alémanique</i>
	<i>11.1 % Suisse romande</i>
	<i>11.1 % Suisse italienne</i>
<i>Bonification moyenne par acteur:</i>	<i>73'280 Frs ± 184 %</i>
<i>Nombre de films par acteur:</i>	<i>2 ± 1</i>
<i>Somme totale réinvestie:</i>	<i>323'595 Frs</i>
<i>Domaines de réinvestissement:</i>	<i>15.4 % scénario</i>
	<i>23.9 % développement de projet</i>
	<i>60.7 % réalisation</i>
<i>Somme échue:</i>	<i>53'473 Frs</i>

### **Degré d'hétérogénéité**

*Le groupe d'acteurs concerné travaille-t-il avec des films de genres différents?*

**Oui**, même si la plupart sont des documentaristes.

*Le groupe d'acteurs concerné comprend-t-il des structures professionnelles de types différents?*

**Oui**, certains travaillent avec des petites structures de production, d'autres avec des plus grandes.

*Les trois régions linguistiques sont-elles représentées dans le groupe d'acteur concerné?*

**Oui**, bien que le représentant du Tessin vive en suisse alémanique.

*Certains des acteurs du groupe concerné travaillent-ils aussi à l'international?*

**Non**, certains travaillent parfois dans les pays limitrophes pour des films qui n'apparaissent cependant pas dans les chiffres de Succès Cinéma. Peu de coproductions internationales sont réalisées par ce groupe d'acteurs.

*La relève est-elle représentée dans le groupe d'acteurs concerné?*

**Oui**, il s'agit aussi bien de professionnels établis que de nouveaux venus.

## **Continuité et professionnalisme**

*Les acteurs concernés ont-ils en moyenne perçu plus d'une bonification entre 2003 et 2007?*

**Oui**, souvent pour 2, rarement pour 3 films.

*Le rythme des bonifications est-il adapté au rythme de travail des acteurs concernés?*

**Oui**, les acteurs font régulièrement des films qui génèrent des nouvelles bonifications, alors réinvesties dans un prochain film.

*Les sommes bonifiées représentent-elles des montants avec lesquels les acteurs sont concrètement en mesure de travailler?*

**Oui**, il s'agit de sommes plus ou moins importantes qui se situent souvent au dessus de la limite critique qui permet aux acteurs de travailler.

*Le montant global bonifié cycliquement par acteur est-il en moyenne régulier?*

**Oui**, il est relativement stable, avec quelques grosses pointes ponctuelles. Les acteurs peuvent compter avec un socle de base intéressant.

*Les montants peuvent-ils être débloqués dans des délais utiles?*

**Non**, les montants sont calculés trop tard pour pouvoir être réinvestis dans le développement.



## ***réalisateur lié à un producteur***

<i>Nombre d'acteurs concernés:</i>	<i>8</i>
<i>Bonification totale - 03:</i>	<i>82'493 Frs</i>
<i>- 04:</i>	<i>169'279 Frs</i>
<i>- 05:</i>	<i>5'833 Frs</i>
<i>- 06:</i>	<i>81'430 Frs</i>
<i>- 07:</i>	<i>96'650 Frs</i>
<i>Région linguistique:</i>	<i>62.5 % Suisse alémanique</i> <i>37.5 % Suisse romande</i> <i>0 % Suisse italienne</i>
<i>Bonification moyenne par acteur:</i>	<i>54'461 Frs ± 213 %</i>
<i>Nombre de films par acteur:</i>	<i>2 ± 1</i>
<i>Somme totale réinvestie:</i>	<i>332'130 Frs</i>
<i>Domaines de réinvestissement:</i>	<i>9.0 % scénario</i> <i>18.4 % développement de projet</i> <i>72.6 % réalisation</i>
<i>Somme échue:</i>	<i>3'903 Frs</i>

### **Degré d'hétérogénéité**

*Le groupe d'acteurs concerné travaille-t-il avec des films de genres différents?*  
**Oui**, autant dans le documentaire que dans la fiction, avec, pour cette catégorie, des films aussi bien « d'auteur » que de type « grand public ».

*Le groupe d'acteurs concerné comprend-t-il des structures professionnelles de types différents?*  
**Non**, bien que les boîtes de production avec lesquelles les acteurs travaillent soient de natures très différentes, le mode général de fonctionnement ne varie pas beaucoup.

*Les trois régions linguistiques sont-elles représentées dans le groupe d'acteur concerné?*  
**Non**, le Tessin n'est pas représenté.

*Certains des acteurs du groupe concerné travaillent-ils aussi à l'international?*  
**Oui**, ils réalisent régulièrement des coproductions internationales.

*La relève est-elle représentée dans le groupe d'acteurs concerné?*  
**Oui**, quelques-uns se sont établis entre 2003 et 2007.

## Continuité et professionnalisme

*Les acteurs concernés ont-ils en moyenne perçu plus d'une bonification entre 2003 et 2007?*

**Non**, 3 sur 8 ont un film encore en attente de sortie ou des bonifications potentielles qui n'ont pas encore été calculées.

*Le rythme des bonifications est-il adapté au rythme de travail des acteurs concernés?*

**Oui**, les films sont souvent bonifiés.

*Les sommes bonifiées représentent-elles des montants avec lesquels les acteurs sont concrètement en mesure de travailler?*

**Oui**, il s'agit d'un bon premier socle pour démarrer un projet.

*Le montant global bonifié cycliquement par acteur est-il en moyenne régulier?*

**Non**, il varie considérablement, sans que les acteurs puissent compter avec une certaine continuité.

*Les montants peuvent-ils être débloqués dans des délais utiles?*

**Non**, il est souvent difficile de débloquer l'argent avant d'aller vers le producteur. La charge administrative est assez lourde.

## ***réalisateur - producteur***

<i>Nombre d'acteurs concernés:</i>	52
<i>Bonification totale - 03:</i>	695'125 Frs
- 04:	474'829 Frs
- 05:	477'341 Frs
- 06:	431'284 Frs
- 07:	425'201 Frs
<i>Région linguistique:</i>	65.4 % Suisse alémanique 32.7 % Suisse romande 1.9 % Suisse italienne
<i>Bonification moyenne par acteur:</i>	48'150 Frs ± 844 %
<i>Nombre de films par acteur:</i>	1 ± 3
<i>Somme totale réinvestie:</i>	1'912'620 Frs
<i>Domaines de réinvestissement:</i>	15.6 % scénario 27.0 % développement de projet 50.5 % réalisation 6.9 % promotion
<i>Somme échue:</i>	30'350 Frs

### **Degré d'hétérogénéité**

*Le groupe d'acteurs concerné travaille-t-il avec des films de genres différents?*  
**Oui**, même s'il y a plus de documentaires. Le court-métrage est aussi représenté.

*Le groupe d'acteurs concerné comprend-t-il des structures professionnelles de types différents?*  
**Oui**, il s'agit de boîtes de productions de types extrêmement différents.

*Les trois régions linguistiques sont-elles représentées dans le groupe d'acteur concerné?*  
**Oui**, il y a des représentants des trois régions.

*Certains des acteurs du groupe concerné travaillent-ils aussi à l'international?*  
**Non**, pratiquement pas. Les acteurs sont très ancrés dans les structures de production suisses.

*La relève est-elle représentée dans le groupe d'acteurs concerné?*  
**Oui**, notamment au niveau des court-métrages.

## Continuité et professionnalisme

*Les acteurs concernés ont-ils en moyenne perçu plus d'une bonification entre 2003 et 2007?*

**Non**, seulement un tiers ont perçu plus d'une bonification.

*Le rythme des bonifications est-il adapté au rythme de travail des acteurs concernés?*

**Oui**, tous jouissent d'une grande liberté, qu'il s'agisse des particuliers qui travaillent seuls et passent d'un projet à l'autre ou des réalisateurs intégrés à des plus grandes structures de production.

*Les sommes bonifiées représentent-elles des montants avec lesquels les acteurs sont concrètement en mesure de travailler?*

**Oui**, le cumul des bonifications de réalisateur et producteur permet aux acteurs d'atteindre des sommes généreuses avec lesquelles ils peuvent travailler.

*Le montant global bonifié cycliquement par acteur est-il en moyenne régulier?*

**Non**, il subit des variations très importantes. Les sommes sont réinvesties en conséquence dans le développement ou la réalisation des films.

*Les montants peuvent-ils être débloqués dans des délais utiles?*

**Oui**, comme les acteurs sont liés à une boîte de production, il est plus facile pour eux de déposer leurs demandes.

## *relève après première bonification*

<i>Nombre d'acteurs concernés:</i>	<i>26</i>
<i>Bonification totale - 03:</i>	<i>16'608 Frs</i>
<i>- 04:</i>	<i>124'464 Frs</i>
<i>- 05:</i>	<i>97'646 Frs</i>
<i>- 06:</i>	<i>336'927 Frs</i>
<i>- 07:</i>	<i>143'661 Frs</i>
<i>Région linguistique:</i>	<i>80.8 % Suisse alémanique</i>
	<i>19.2 % Suisse romande</i>
	<i>0 % Suisse italienne</i>
<i>Bonification moyenne par acteur:</i>	<i>27'666 Frs ± 324 %</i>
<i>Nombre de films par acteur:</i>	<i>1 ± 0</i>
<i>Somme totale réinvestie:</i>	<i>301'530 Frs</i>
<i>Domaines de réinvestissement:</i>	<i>73.0 % scénario</i>
	<i>7.6 % développement de projet</i>
	<i>19.4 % réalisation</i>
<i>Somme échue:</i>	<i>17'384 Frs</i>

### **Degré d'hétérogénéité**

*Le groupe d'acteurs concerné travaille-t-il avec des films de genres différents?*  
**Oui**, il s'agit pour la plupart de fictions, mais tous les genres sont représentés, court-métrages compris.

*Le groupe d'acteurs concerné comprend-t-il des structures professionnelles de types différents?*  
**Non**, les acteurs sont souvent portés par une structure de production forte et établie.

*Les trois régions linguistiques sont-elles représentées dans le groupe d'acteur concerné?*  
**Non**, le Tessin n'est pas représenté et il y a peu de romands.

*Certains des acteurs du groupe concerné travaillent-ils aussi à l'international?*  
**Oui**, un certain nombre travaille à des coproductions internationales.

*La relève est-elle représentée dans le groupe d'acteurs concerné?*  
**Oui**, cela semble évident.

## Continuité et professionnalisme

*Les acteurs concernés ont-ils en moyenne perçu plus d'une bonification entre 2003 et 2007?*

**Non**, et cela est vrai pour tous les acteurs concernés.

*Le rythme des bonifications est-il adapté au rythme de travail des acteurs concernés?*

**Non**, puisque les acteurs n'ont perçu qu'une seule bonification. Ce n'est pas encore clair si leur nouveau film générera une nouvelle bonification.

*Les sommes bonifiées représentent-elles des montants avec lesquels les acteurs sont concrètement en mesure de travailler?*

**Oui**, ils les réinvestissent immédiatement dans le développement d'un nouveau projet.

*Le montant global bonifié cycliquement par acteur est-il en moyenne régulier?*

**Non**, il n'y a pas de cycle puisque les acteurs n'ont été bonifiés qu'une seule fois.

*Les montants peuvent-ils être débloqués dans des délais utiles?*

**Oui**, cela est prouvé par les faits, puisqu'ils débloquent leurs avoirs très rapidement.

**particulier  
bonifié singulièrement**

<i>Nombre d'acteurs concernés:</i>	<i>63</i>
<i>Bonification totale - 03:</i>	<i>199'532 Frs</i>
<i>- 04:</i>	<i>167'119 Frs</i>
<i>- 05:</i>	<i>188'857 Frs</i>
<i>- 06:</i>	<i>56'160 Frs</i>
<i>- 07:</i>	<i>74'104 Frs</i>
<i>Région linguistique:</i>	<i>69.8 % Suisse alémanique 28.6 % Suisse romande 1.6 % Suisse italienne</i>
<i>Bonification moyenne par acteur:</i>	<i>10'885 Frs ± 569 %</i>
<i>Nombre de films par acteur:</i>	<i>1 ± 0</i>
<i>Somme totale réinvestie:</i>	<i>415'650 Frs</i>
<i>Domaines de réinvestissement:</i>	<i>22.2 % scénario 40.0 % développement de projet 29.3 % réalisation 8.5 % promotion</i>
<i>Somme échue:</i>	<i>133'388 Frs</i>

**Degré d'hétérogénéité**

*Le groupe d'acteurs concerné travaille-t-il avec des films de genres différents?*

**Oui**, il y a de tout.

*Le groupe d'acteurs concerné comprend-t-il des structures professionnelles de types différents?*

**Oui**, il s'agit d'un groupe très hétérogène.

*Les trois régions linguistiques sont-elles représentées dans le groupe d'acteur concerné?*

**Oui**, bien que le représentant du Tessin vive en Italie.

*Certains des acteurs du groupe concerné travaillent-ils aussi à l'international?*

**Oui**, certains des réalisateurs sont même plus ou moins connus à l'étranger.

*La relève est-elle représentée dans le groupe d'acteurs concerné?*

**Non**, puisque la relève avec un film bonifié est classée dans le groupe de la relève.

## **Continuité et professionnalisme**

*Les acteurs concernés ont-ils en moyenne perçu plus d'une bonification entre 2003 et 2007?*

**Non**, puisqu'ils sont bonifiés singulièrement

*Le rythme des bonifications est-il adapté au rythme de travail des acteurs concernés?*

**Non**, beaucoup font des films au sein d'autres structures, par exemple la télévision, et ne génèrent avec leurs avoirs aucunes nouvelles bonifications.

*Les sommes bonifiées représentent-elles des montants avec lesquels les acteurs sont concrètement en mesure de travailler?*

**Non**, beaucoup d'avoirs échoient et les sommes bonifiées sont souvent particulièrement restreintes.

*Le montant global bonifié cycliquement par acteur est-il en moyenne régulier?*

**Non**, puisque les acteurs sont bonifiés singulièrement.

*Les montants peuvent-ils être débloqués dans des délais utiles?*

**Oui**, ceux qui choisissent de débloquer leurs avoirs semblent pouvoir les investir relativement rapidement dans la phase de développement, parfois dans celle de réalisation.



## ***producteur à grand débit***

<i>Nombre d'acteurs concernés:</i>	<i>8</i>
<i>Bonification totale - 03:</i>	<i>579'265 Frs</i>
<i>- 04:</i>	<i>965'993 Frs</i>
<i>- 05:</i>	<i>801'909 Frs</i>
<i>- 06:</i>	<i>914'988 Frs</i>
<i>- 07:</i>	<i>454'981 Frs</i>
<i>Région linguistique:</i>	<i>87.5 % Suisse alémanique</i> <i>12.5 % Suisse romande</i> <i>0 % Suisse italienne</i>
<i>Bonification moyenne par acteur:</i>	<i>464'642Frs ± 140 %</i>
<i>Nombre de films par acteur:</i>	<i>8 ± 5</i>
<i>Somme totale réinvestie:</i>	<i>2'816'590 Frs</i>
<i>Domaines de réinvestissement:</i>	<i>14.7 % scénario</i> <i>12.4 % développement de projet</i> <i>50.5 % réalisation</i> <i>2.1 % promotion</i> <i>20.3 % minimums garantis</i>
<i>Somme échue:</i>	<i>1'582 Frs</i>

### **Degré d'hétérogénéité**

*Le groupe d'acteurs concerné travaille-t-il avec des films de genres différents?*  
**Oui**, tous les genres sont représentés et les types de films produits sont très diversifiés.

*Le groupe d'acteurs concerné comprend-t-il des structures professionnelles de types différents?*  
**Oui**, les acteurs travaillent de manières relativement différentes, certains distribuent même leurs films eux-mêmes.

*Les trois régions linguistiques sont-elles représentées dans le groupe d'acteur concerné?*  
**Non**, le Tessin n'est pas représenté.

*Certains des acteurs du groupe concerné travaillent-ils aussi à l'international?*  
**Oui**, même si cela est plus vrai pour certaines boîtes de production que pour d'autres.

*La relève est-elle représentée dans le groupe d'acteurs concerné?*

**Oui**, une jeune boîte de production s'est établie au cours de la période évaluée.

## **Continuité et professionnalisme**

*Les acteurs concernés ont-ils en moyenne perçu plus d'une bonification entre 2003 et 2007?*

**Oui**, même bien plus.

*Le rythme des bonifications est-il adapté au rythme de travail des acteurs concernés?*

**Oui**, la plupart des films génèrent des nouvelles bonifications, de sorte que la machine tourne.

*Les sommes bonifiées représentent-elles des montants avec lesquels les acteurs sont concrètement en mesure de travailler?*

**Oui**, il s'agit de sommes plutôt importantes avec lesquelles les acteurs peuvent travailler.

*Le montant global bonifié cycliquement par acteur est-il en moyenne régulier?*

**Oui**, pas forcément au niveau annuel, mais les maisons de production concernées connaissent régulièrement un succès ponctuel important qui leur permet de relancer la machine pour un tour.

*Les montants peuvent-ils être débloqués dans des délais utiles?*

**Oui**, les boîtes sont rapidement en mesure de réinvestir dans un nouveau projet, puisque leur débit est important.

## ***producteur à petit débit***

<i>Nombre d'acteurs concernés:</i>	16
<i>Bonification totale - 03:</i>	747'103 Frs
<i>- 04:</i>	535'200 Frs
<i>- 05:</i>	228'212 Frs
<i>- 06:</i>	393'651 Frs
<i>- 07:</i>	756'048 Frs
<i>Région linguistique:</i>	68.7 % Suisse alémanique 18.8 % Suisse romande 12.5 % Suisse italienne
<i>Bonification moyenne par acteur:</i>	166'263 Frs ± 284 %
<i>Nombre de films par acteur:</i>	2 ± 1
<i>Somme totale réinvestie:</i>	1'823'030 Frs
<i>Domaines de réinvestissement:</i>	15.2 % scénario 11.5 % développement de projet 73.3 % réalisation
<i>Somme échue:</i>	1'480 Frs

### **Degré d'hétérogénéité**

*Le groupe d'acteurs concerné travaille-t-il avec des films de genres différents?*

**Oui**, aussi bien dans le documentaire que dans la fiction.

*Le groupe d'acteurs concerné comprend-t-il des structures professionnelles de types différents?*

**Oui**, certains sont spécialisés en documentaire, d'autres en fictions « grand public », etc.

*Les trois régions linguistiques sont-elles représentées dans le groupe d'acteur concerné?*

**Oui**, de manière même plutôt bien répartie.

*Certains des acteurs du groupe concerné travaillent-ils aussi à l'international?*

**Oui**, même si le nombre total de coproductions internationales est plutôt restreint.

*La relève est-elle représentée dans le groupe d'acteurs concerné?*

**Oui**, quelques jeunes boîtes ont vu le jour au cours de la période étudiée.

## Continuité et professionnalisme

*Les acteurs concernés ont-ils en moyenne perçu plus d'une bonification entre 2003 et 2007?*

**Oui**, pour un minimum de deux films en cinq ans.

*Le rythme des bonifications est-il adapté au rythme de travail des acteurs concernés?*

**Non**, les projets dans lesquels les acteurs réinvestissent ne génèrent pas forcément de nouvelles bonifications. Les nouvelles bonifications semblent être le fruit du hasard.

*Les sommes bonifiées représentent-elles des montants avec lesquels les acteurs sont concrètement en mesure de travailler?*

**Non**, certaines sommes sont vraiment très restreintes. Elles sont réinvesties mais ne permettent pas d'assurer un travail dans la continuité.

*Le montant global bonifié cycliquement par acteur est-il en moyenne régulier?*

**Oui**, les acteurs peuvent compter avec une certaine régularité, surtout dans le domaine du documentaire.

*Les montants peuvent-ils être débloqués dans des délais utiles?*

**Non**, les bonifications arrivent plutôt tardivement, ce qui implique que les acteurs réinvestissent principalement en réalisation.

**producteur  
bonifié singulièrement**

<i>Nombre d'acteurs concernés:</i>	22
<i>Bonification totale - 03:</i>	49'991 Frs
- 04:	129'240 Frs
- 05:	237'037 Frs
- 06:	255'364 Frs
- 07:	148'602 Frs
<i>Région linguistique:</i>	68.2 % Suisse alémanique 31.8 % Suisse romande 0 % Suisse italienne
<i>Bonification moyenne par acteur:</i>	37'283 Frs ± 349 %
<i>Nombre de films par acteur:</i>	1 ± 0
<i>Somme totale réinvestie:</i>	276'795 Frs
<i>Domaines de réinvestissement:</i>	37.3 % scénario 15.7 % développement de projet 43.7 % réalisation 3.3 % promotion
<i>Somme échue:</i>	20'726 Frs

**Degré d'hétérogénéité**

*Le groupe d'acteurs concerné travaille-t-il avec des films de genres différents?*  
**Oui**, même si le documentaire est le genre le mieux représenté.

*Le groupe d'acteurs concerné comprend-t-il des structures professionnelles de types différents?*  
**Oui**, certains sont plus spécialisés dans le documentaire, certains dans le court-métrage, d'autres dans le film de télévision, etc.

*Les trois régions linguistiques sont-elles représentées dans le groupe d'acteur concerné?*  
**Non**, le Tessin n'est pas représenté.

*Certains des acteurs du groupe concerné travaillent-ils aussi à l'international?*  
**Oui**, certains travaillent sur des coproductions internationales.

*La relève est-elle représentée dans le groupe d'acteurs concerné?*  
**Oui**, il s'agit de nouvelles petites boîtes qui ont connu un grand succès ponctuel. Il s'agit désormais de voir ce qu'il en adviendra.

## **Continuité et professionnalisme**

*Les acteurs concernés ont-ils en moyenne perçu plus d'une bonification entre 2003 et 2007?*

**Non**, et cela est vrai pour tous les acteurs concernés.

*Le rythme des bonifications est-il adapté au rythme de travail des acteurs concernés?*

**Non**, l'argent est réinvesti mais ne permet pas de générer de nouvelles bonifications.

*Les sommes bonifiées représentent-elles des montants avec lesquels les acteurs sont concrètement en mesure de travailler?*

**Non**, certaines bonifications sont extrêmement basses, même si la plupart sont réinvesties.

*Le montant global bonifié cycliquement par acteur est-il en moyenne régulier?*

**Non**, les acteurs ne sont pas bonifiés cycliquement.

*Les montants peuvent-ils être débloqués dans des délais utiles?*

**Oui**, au vu du nombre extrêmement restreint de bonifications échues, il semblerait que les acteurs sont en mesure de réinvestir à leur gré les avoirs générés.

## **distributeur régulier de films suisses**

<i>Nombre d'acteurs concernés:</i>	<i>7</i>
<i>Bonification totale - 03:</i>	<i>697'883 Frs</i>
<i>- 04:</i>	<i>925'634 Frs</i>
<i>- 05:</i>	<i>678'492 Frs</i>
<i>- 06:</i>	<i>1'074'512 Frs</i>
<i>- 07:</i>	<i>897'508 Frs</i>
<i>Région linguistique:</i>	<i>85.7 % Suisse alémanique</i>
	<i>14.3 % Suisse romande</i>
	<i>0 % Suisse italienne</i>
<i>Bonification moyenne par acteur:</i>	<i>610'576 Frs ± 84 %</i>
<i>Nombre de films par acteur:</i>	<i>18 ± 14</i>
<i>Somme totale réinvestie:</i>	<i>3'185'785 Frs</i>
<i>Domaines de réinvestissement:</i>	<i>51.2 % promotion</i>
	<i>48.8 % minimums garantis</i>
<i>Somme échue:</i>	<i>174 Frs</i>

### **Degré d'hétérogénéité**

*Le groupe d'acteurs concerné travaille-t-il avec des films de genres différents?*

**Oui**, tous les genres et types de films sont représentés.

*Le groupe d'acteurs concerné comprend-t-il des structures professionnelles de types différents?*

**Oui**, il s'agit de structures plus ou moins grandes qui sont spécialisées dans des types de films différents.

*Les trois régions linguistiques sont-elles représentées dans le groupe d'acteur concerné?*

**Non**, le Tessin n'est pas représenté du tout et la Suisse romande est sous-représentée.

*Certains des acteurs du groupe concerné travaillent-ils aussi à l'international?*

**Oui**, certains acteurs réinvestissent dans des films européens qui n'ont pas accès à MEDIA.

*La relève est-elle représentée dans le groupe d'acteurs concerné?*

**Non**, les acteurs sont établis depuis longtemps.

## Continuité et professionnalisme

*Les acteurs concernés ont-ils en moyenne perçu plus d'une bonification entre 2003 et 2007?*

**Oui**, et cela est vrai pour tous les acteurs concernés.

*Le rythme des bonifications est-il adapté au rythme de travail des acteurs concernés?*

**Oui**, les acteurs distribuent chaque année de nouveaux films suisses et génèrent ainsi de nouvelles bonifications.

*Les sommes bonifiées représentent-elles des montants avec lesquels les acteurs sont concrètement en mesure de travailler?*

**Oui**, la masse de bonifications générées annuellement permet aux acteurs de réinvestir dans de nouveaux films.

*Le montant global bonifié cycliquement par acteur est-il en moyenne régulier?*

**Oui**, il est relativement régulier, car les acteurs travaillent avec une masse de film suffisamment importante pour être moins touchés par les variations ponctuelles.

*Les montants peuvent-ils être débloqués dans des délais utiles?*

**Non**, l'argent vient toujours après coup de sorte qu'il doit être avancé par le distributeur.



**distributeur  
autrement spécialisé**

<i>Nombre d'acteurs concernés:</i>	15
<i>Bonification totale - 03:</i>	46'820 Frs
- 04:	109'022 Frs
- 05:	200'580 Frs
- 06:	17'100 Frs
- 07:	218'790 Frs
<i>Région linguistique:</i>	73.3 % Suisse alémanique 26.7 % Suisse romande 0 % Suisse italienne
<i>Bonification moyenne par acteur:</i>	39'488 Frs ± 263 %
<i>Nombre de films par acteur:</i>	1 ± 2
<i>Somme totale réinvestie:</i>	332'000 Frs
<i>Domaines de réinvestissement:</i>	17.5 % promotion 82.5 % minimums garantis
<i>Somme échue:</i>	23'923 Frs

**Degré d'hétérogénéité**

*Le groupe d'acteurs concerné travaille-t-il avec des films de genres différents?*

**Oui**, en fonction de la spécialisation de la boîte.

*Le groupe d'acteurs concerné comprend-t-il des structures professionnelles de types différents?*

**Oui**, aussi bien des petites structures que des majors.

*Les trois régions linguistiques sont-elles représentées dans le groupe d'acteur concerné?*

**Non**, le Tessin n'est pas représenté.

*Certains des acteurs du groupe concerné travaillent-ils aussi à l'international?*

**Oui**, certaines majors appartiennent à ce groupe d'acteurs.

*La relève est-elle représentée dans le groupe d'acteurs concerné?*

**Non**, les acteurs concernés sont déjà bien établis.

## **Continuité et professionnalisme**

*Les acteurs concernés ont-ils en moyenne perçu plus d'une bonification entre 2003 et 2007?*

**Non**, la plupart n'ont touché qu'une bonification en cinq ans.

*Le rythme des bonifications est-il adapté au rythme de travail des acteurs concernés?*

**Non**, les bonifications ne sont pas toujours réinvesties et celles réinvesties ne génèrent pas de nouvelles bonifications.

*Les sommes bonifiées représentent-elles des montants avec lesquels les acteurs sont concrètement en mesure de travailler?*

**Oui**, elles permettent aux acteurs de fournir une aide ponctuelle à un film suisse qui entre dans leur ligne rédactionnelle propre.

*Le montant global bonifié cycliquement par acteur est-il en moyenne régulier?*

**Non**, les acteurs n'ont pour la plupart touché qu'une seule bonification.

*Les montants peuvent-ils être débloqués dans des délais utiles?*

**Oui**, ils motivent même les acteurs à distribuer un nouveau film suisse en l'espace de deux ans.

## **exploitant important de films suisses**

<i>Nombre d'acteurs concernés:</i>	42
<i>Bonification totale - 03:</i>	1'046'163 Frs
- 04:	1'209'543 Frs
- 05:	1'063'885 Frs
- 06:	1'080'771 Frs
- 07:	1'073'710 Frs
<i>Région linguistique:</i>	81.0 % Suisse alémanique 19.0 % Suisse romande 0 % Suisse italienne
<i>Bonification moyenne par acteur:</i>	130'335 Frs ± 420 %
<i>Nombre de films par acteur:</i>	77 ± 119

### **Degré d'hétérogénéité**

*Le groupe d'acteurs concerné travaille-t-il avec des films de genres différents?*

**Oui**, avec tous les types de films.

*Le groupe d'acteurs concerné comprend-t-il des structures professionnelles de types différents?*

**Oui**, il comprend des structures plus ou moins importantes et autrement spécialisées.

*Les trois régions linguistiques sont-elles représentées dans le groupe d'acteur concerné?*

**Non**, le Tessin n'est pas représenté.

*Les villes comme les régions plus reculées sont-elles représentées dans le groupe d'acteur concerné?*

**Oui**, toutes les régions cinématographiques sont représentées.

*La relève est-elle représentée dans le groupe d'acteurs concerné?*

**Non**, au cours de la période évaluée, certains cinémas ont cependant été achetés par des exploitants aux structures plus importantes.

## **Continuité et professionnalisme**

*Les acteurs concernés ont-ils en moyenne perçu plus d'une bonification entre 2003 et 2007?*

**Oui**, et cela est vrai pour tous les acteurs concernés.

*Le rythme des bonifications est-il adapté au rythme de travail des acteurs concernés?*

**Oui**, chaque année les exploitants touchent de nouvelles bonifications.

*Les sommes bonifiées représentent-elles des montants avec lesquels les acteurs sont concrètement en mesure de travailler?*

**Non**, elles sont parfois très restreintes et couvrent à peine l'envoi des films programmés.

*Le montant global bonifié cycliquement par acteur est-il en moyenne régulier?*

**Oui**, il est relativement régulier d'années en années.

*Les montants peuvent-ils être débloqués dans des délais utiles?*

**Oui**, le versement annuel des bonifications semble être adapté aux besoins des acteurs concernés.

## **exploitant régulier de films suisses**

<i>Nombre d'acteurs concernés:</i>	91
<i>Bonification totale - 03:</i>	424'220 Frs
- 04:	449'910 Frs
- 05:	415'668 Frs
- 06:	632'402 Frs
- 07:	504'081 Frs
<i>Région linguistique:</i>	66.0 % Suisse alémanique 28.5 % Suisse romande 5.5 % Suisse italienne
<i>Bonification moyenne par acteur:</i>	26'663 Frs $\pm$ 863 %
<i>Nombre de films par acteur:</i>	26 $\pm$ 40

### **Degré d'hétérogénéité**

*Le groupe d'acteurs concerné travaille-t-il avec des films de genres différents?*  
**Oui**, ils programment un peu de tout, même si le court-métrage reste un genre sous-représenté.

*Le groupe d'acteurs concerné comprend-t-il des structures professionnelles de types différents?*  
**Oui**, il s'agit aussi bien de grandes chaînes d'exploitation que de particuliers.

*Les trois régions linguistiques sont-elles représentées dans le groupe d'acteur concerné?*  
**Oui**, toutes les régions sont représentées.

*Les villes comme les régions plus reculées sont-elles représentées dans le groupe d'acteur concerné?*  
**Oui**, toutes les régions cinématographiques sont représentées.

*La relève est-elle représentée dans le groupe d'acteurs concerné?*  
**Oui**, quelques nouveaux exploitants ont commencé leur activité au cours de la période étudiée.

## **Continuité et professionnalisme**

*Les acteurs concernés ont-ils en moyenne perçu plus d'une bonification entre 2003 et 2007?*

**Oui**, et cela est vrai pour tous les acteurs concernés.

*Le rythme des bonifications est-il adapté au rythme de travail des acteurs concernés?*

**Oui**, les acteurs perçoivent chaque année de nouvelles bonifications.

*Les sommes bonifiées représentent-elles des montants avec lesquels les acteurs sont concrètement en mesure de travailler?*

**Non**, elles sont parfois extrêmement faibles et couvrent à peine les frais d'envoi du film programmé.

*Le montant global bonifié cycliquement par acteur est-il en moyenne régulier?*

**Oui**, il est relativement régulier d'années en années.

*Les montants peuvent-ils être débloqués dans des délais utiles?*

**Oui**, le versement annuel des bonifications semble être adapté aux besoins des acteurs concernés.

## ***exploitant ponctuel de films suisses***

<i>Nombre d'acteurs concernés:</i>	<i>17</i>
<i>Bonification totale - 03:</i>	<i>12'135 Frs</i>
<i>- 04:</i>	<i>11'591 Frs</i>
<i>- 05:</i>	<i>31'065 Frs</i>
<i>- 06:</i>	<i>6'111 Frs</i>
<i>- 07:</i>	<i>17'485 Frs</i>
<i>Région linguistique:</i>	<i>52.9 % Suisse alémanique</i>
	<i>41.2 % Suisse romande</i>
	<i>5.9 % Suisse italienne</i>
<i>Bonification moyenne par acteur:</i>	<i>4'613 Frs ± 157 %</i>
<i>Nombre de films par acteur:</i>	<i>7 ± 10</i>

### **Degré d'hétérogénéité**

*Le groupe d'acteurs concerné travaille-t-il avec des films de genres différents?*  
**Oui**, tous les genres sont représentés.

*Le groupe d'acteurs concerné comprend-t-il des structures professionnelles de types différents?*  
**Oui**, il comprend aussi bien des cinéclubs que des grandes chaînes d'exploitation.

*Les trois régions linguistiques sont-elles représentées dans le groupe d'acteur concerné?*  
**Oui**, même si le Tessin est peu représenté.

*Les villes comme les régions plus reculées sont-elles représentées dans le groupe d'acteur concerné?*  
**Non**, le groupe des petites régions cinématographiques n'est pas représenté.

*La relève est-elle représentée dans le groupe d'acteurs concerné?*  
**Oui**, les acteurs concernés se sont établis au cours de la période étudiée, à savoir entre 2003 et 2007.

## **Continuité et professionnalisme**

*Les acteurs concernés ont-ils en moyenne perçu plus d'une bonification entre 2003 et 2007?*

**Oui**, même si cela n'est pas vrai pour près d'un tiers des acteurs concernés.

*Le rythme des bonifications est-il adapté au rythme de travail des acteurs concernés?*

**Oui**, il leur permet par exemple de programmer ponctuellement une retrospective de films suisses.

*Les sommes bonifiées représentent-elles des montants avec lesquels les acteurs sont concrètement en mesure de travailler?*

**Non**, elles sont parfois extrêmement faibles.

*Le montant global bonifié cycliquement par acteur est-il en moyenne régulier?*

**Non**, aucune régularité n'apparaît dans les bonifications.

*Les montants peuvent-ils être débloqués dans des délais utiles?*

**Oui**, du fait que les bonifications sont automatiquement versées au début de l'année qui suit la programmation.



## **Annexe II**

Critiques et suggestions des  
professionnels (entretiens)

## *Réponse spontanée*

« Si je vous dis Succès Cinéma, qu'est-ce qui vous vient spontanément à l'esprit ? »

- « Für mich ist es natürlich positiv besetzt, weil die automatische Förderung jetzt immer mir diese Kontinuität gegeben hat »
- « Soutien au cinéma suisse »
- « Schweizer Film und Förderung »
- « L'argent »
- « Succès, car ça a changé l'image du cinéma suisse »
- « Erfolgsabhängige Filmförderung in der Schweiz nach ausländischem Modell, lange Diskussionen im Vorfeld, aber mittlerweile etabliert und von allen Branchenakteuren mehrheitlich geschätzt »
- « Erfolgsförderung und Beteiligung von ausgewählten Mitarbeitenden am Film »
- « Attendre la fin du film pour toucher des sous »
- « Erfolgsabhängige Filmförderung »
- « Es ist ein hervorragendes Instrument, das wir sehr schätzen, das uns Kontinuität und einen gewissen Raum der Freiheit ermöglicht »
- « Erfolgsförderung, Stärkung des Produzenten »
- « Mécanisme d'encouragement indirect »
- « Fond de soutien, donc je peux puiser dedans »
- « Erfolgsabhängige Förderung, mit Erfolgsabhängigkeit als gutem Parameter »
- « Instrument de continuité qui avait un rôle de régulateur et qui est devenu une prime au succès, qui a, dans ce sens-là, pour moi, dégénéré »
- « Vom Prinzip her sehr sinnvoll, insofern, dass man eine Förderung hat, die von den Resultaten ausgeht »
- « Bonifications, récompense à la fin de l'année »
- « Das erfolgreichste Förderinstrument, welches in den letzten zehn Jahren in der Schweiz eingeführt wurde »
- « Cinéma suisse »
- « Überleben »
- « Förderung des Schweizer Films »
- « Un peu d'argent pour nous aider à survivre »
- « Nichts Spezielles »

## *avantages*

### Remarques générales

- Förderungsinstrument, welches dem Markt widerspiegelt
- Vergrößerung eines zu kleinen Marktes
- Sicher dazu geeignet, dem Schweizer Film zu helfen
- A changé l'image du cinéma suisse de manière spectaculaire
- Seit Succès Cinéma ist die Vielfalt bei Schweizer Filmen in der Schweiz gestiegen
- A rendu le cinéma suisse plus adulte
- Permet aux gens de découvrir leur culture locale, notamment les documentaires
- Beteiligt die gesamte Branche am Erfolg, hat also einen wichtigen psychologischen Effekt.
- Faires und verdammt ehrliches System
- Kommt am Schluss, also an einem Zeitpunkt, wo man genau bewerten kann
- Interessantes Modell
- Système très sain
- Klares Förderinstrument, berechenbar und automatisiert
- Publikum als sehr starker Argument, wie Publikumsjury
- Es hilft
- Reconnaissance financière et psychologique
- Valorise le travail
- Zwingt zum Erfolg
- Éveil le sens de la responsabilité chez tout le monde
- Freiheit, Verstärkung der Unabhängigkeit
- Pouvoir décisionnel
- Simplicité du système, ce qui fait sa force
- N'est pas lié à une commission
- Légèreté administrative
- Régulateur, huile dans les rouages
- Enorme Entlastung, auch psychologisch
- Verstärkt die Allianzen, gibt eine Stabilität, eine Kontinuität
- Guter Sockel, um weiterarbeiten zu können
- Belohnung von Filmen, welche nicht unbedingt selektives Geld bekamen
- Permet de prendre plus de risques
- Risikofreudiger dem Schweizer Film gegenüber
- Möglichkeit, besser zu planen
- Geld abholen mit überschaubarem Aufwand
- Angenehme Zusammenarbeit mit den BAK-Leuten

### Remarques spécifiques

- Funktioniert super für Dokfilme
- Stabilisierung der Produktionsfirmen
- Möglichkeit, Projekte besser zu entwickeln als mit selektivem Geld

- Permet de payer le temps d'écriture ou de recherche avant d'aller vers le producteur
- Atout majeur d'arriver comme réalisateur auprès d'un producteur avec des fonds propres à mettre en participation
- Gibt den Drehbuchautoren die Möglichkeit, für eine sonst oft unbezahlte Arbeit einen Lohn zu bekommen oder einen Script-counselling anzustellen
- Für einen Autor extrem hilfreich: er weiss, wieviel er selbst mitbringen kann, es gibt ihm Autonomie, ist enorm ermunternd, hilft ihm bei Gesuchseingaben sowie ermöglicht ihm, an einem Film weiterzuarbeiten, welche keine selektive Unterstützung erhielt
- Aide surtout au niveau de l'écriture, gain de liberté, travail sans avoir de comptes à rendre
- Permet aux distributeurs d'en faire plus sur un film qui a déjà un certain potentiel
- Occupe une bonne place au sein des différentes aides à la distribution
- Ermöglicht es den Verleihern, so hohe MG zu zahlen.
- Ermöglicht es den Verleihern, europäische Filme herauszubringen, welche keine MEDIA-Gelder bekommen, was zur Vielfalt in der Schweiz beiträgt
- Förderungsinstrument, welches rein psychologisch auf die Programmation der Kinobetreiber auswirkt
- Anreiz für Kinos, welche früher keine Schweizer Filme zeigten
- Permet à exploitant de donner une petite chance supplémentaire aux films suisses
- Setzt für die Kinos gerade bei den Filmen ein, welche zwischen Erfolg und Misserfolg stehen
- Automatisierung des Systems für die Kinos, d.h. Eigenverantwortung sowie kein bürokratisches Aufwand
- Sympathische Geste des Bundes den kleinen Kinos gegenüber, welche sonst kaum Schweizer Filme zeigen könnten

## *inconvenients*

### Remarques générales

- Certains deviennent riches malgré eux, ce qui n'est pas toujours positif
- Nicht geeignet für Cash-flow-Probleme
- In den Jahren, wo viele Filme Erfolg haben, bekommt man paradoxerweise weniger
- Malheureusement plutôt une cerise sur le gâteau qu'un vrai fond de soutien
- Augmentation des paliers en 2006 peut-être un peu expéditive et discriminante pour les petits films
- Paliers plutôt hauts pour le cinéma d'auteur, mais manque de recul pour savoir ce que les changements ont pu impliquer
- Hürde bei Spielfilmen ist sehr hoch, gerade für junge Regisseure
- Depuis l'introduction de quotas, ce n'est plus un instrument démocratique
- Schade, dass die Schraube gezogen wurde
- Einschränkung des Systems, z.B. fehlt die Auswertung des internationalen Erfolgs (Festivals)
- Das System bricht zusammen, wenn die Schweizer Filme ein Jahr besonders erfolgreich sind

### Remarques spécifiques

- Primes festivals proportionnellement trop élevées pour les documentaires, qui n'ont ensuite besoin que d'une entrée pour avoir accès à Succès Cinéma
- 2 Jahre Frist im Produktionsbereich ist etwas zu eng, weil man in dieser Zeit auch andere Gelder finden muss, da es nicht genügend Geld gibt, damit ein Projekt mit Succès Cinéma ganz getragen wird
- Formule hybride selon laquelle un réalisateur investit de l'argent en production ou inversément pose problème, car les rôles ne sont pas clairs
- Zu wenig stark, um die Kontinuität im Produktionsbereich zu garantieren
- Reinvestitionspflicht für Autoren problematisch, weil es zu unklarerer produktionseller Verantwortung führt
- Devoir de réinvestissement pour scénaristes et réalisateurs pas suffisamment souple
- Bonifications arrivent tard et n'assurent pas la continuité
- Succès Cinéma-Gelder werden bei Dossiersangabe als Fördergelder betrachtet, obwohl sie als Eigenmittel der Produzenten betrachtet werden sollten
- Zu wenig Geld, damit der gewünschte, dynamisierende Effekt in der Produktion erreicht werden kann
- Aide en distribution qui part dans les MG n'est plus un soutien à la distribution
- Verleiher bekommen etwas zu wenig, dafür dass sie so viele Verantwortung tragen und grosse Risiken eingehen

- B urocratie f ur die Verleiher etwas zu hoch, es k onnte vielleicht anders gehen
- Festivaleintritte in der Schweiz schaden die Verleiher, denn sie z ahlen nicht
- Succ es Cin ema ist kein Argument f ur die Kinos, um einen Schweizer Film 1-2 Woche l anger zu spielen
- L acherlich, dass Open Air nicht berechnet werden, denn sie sind auch F orderungsw urdig

## *changements*

Propositions listées sans hiérarchie

- Gewichtung der Eintritte nach Sprachregion, v.a. Tessin
- Landkinos speziell berücksichtigen
- Argent de la distribution avant tout en promotion
- Du moment qu'un film est inscrit une fois (p.ex. par le distributeur), devrait valoir pour tous
- Pas nécessaire de réinventer la roue tous les 5 ans
- Schweizer Film stehen im Zentrum des Systems und es soll so bleiben
- Kino als Herz der Auswertungskette, so dass Succès Cinéma sollte nicht auf DVD erweitert werden
- Éventuellement repenser la clef de répartition
- Renforcer la phase de marketing dans le cinéma suisse
- Tant que le gâteau total n'augmente pas, ça ne sert à rien de déshabiller un saint pour en habiller un autre
- Si Succès Cinéma doit contribuer à la digitalisation des salles, alors tout le monde devrait participer, producteurs compris, car tous profitent de la digitalisation et parce que Succès Cinéma est un système basé sur l'équité
- Renforcer la phase d'écriture, car c'est le maillon faible du cinéma suisse
- „Succès DVD“ ne peut exister que si la personne qui produit le DVD est la même que celle qui a distribué le film en salle
- Lier le nombre minimum d'entrées au nombre de copies
- Vielleicht müsste man länger anhaltende Auswertungen auch belohnen, auch wenn sie auf ein kleineres Niveau laufen
- Schwellen sollten neu gedacht werden und angepasst
- Events aktiver unterstützen, sei es Festivals, Schulveranstaltungen oder anderes
- Minimum- / Maximum-Schwelle anhand von Zahlen prüfen
- Drehbuchautoren müssten schneller Zugang zu den Geldern haben
- Drehbuchautoren sollten mehr Geld erhalten, auch um ihre Rolle und Anerkennung zu verstärken
- Lieber weniger Regulierung, denn diese beschränkt die Freiheit und Selbstverantwortung der Betroffenen
- Nur Unternehmer sollten Geld erhalten, während Autoren und Regisseure anders belohnt werden sollten
- Deckel von 70'000 auf 100'000 bis 120'000 erhöhen
- So einfach und transparent wie möglich behalten
- Kein Handlungsbedarf, Succès Cinéma zu verändern: einige Details kann man anpassen, das System an solches funktioniert aber gut, ist sogar ein Geschenk für die Branche.
- Prozentanteil an Drehbuchautoren und Regisseure erhöhen
- System erst neu denken, wenn mehr Geld zur Verfügung steht
- Bei der Selektiven besser prüfen, ob ein Dokfilm wirklich für Kinoauswertung gemacht ist, denn erst dann macht die Schwelle bei 5'000 Eintritte überhaupt Sinn
- Eventuell zwischen „kleinen“ und „grossen“ Spielfilmen unterteilen, z.B. nach der Anzahl der Kopien

- Nicht in 2 Raten auszahlen, weil das zu einem zu grossen administrativen Aufwand führt und eher gegen die Eigenverantwortung der Filmbranche steht
- Prendre mieux en compte les différences de marché entre les régions linguistiques
- Lier Succès Cinéma à une société sous tutelle, mais autonome de l'OFC afin de donner au système plus de force ainsi qu'une meilleure visibilité politique
- Garder le système le plus simple possible
- Il faut renforcer Succès Cinéma, mais pas au détriment de l'aide sélective
- Surtout pas que Succès Cinéma subventionne la digitalisation des salles, car cela va contre le cinéma suisse et aide les blockbusters
- Il ne faudrait pas de limites inférieures, car même avec 10 entrées on mérite son petit peu de bonifications
- Entrées cumulatives pour plusieurs films
- Critère déterminant pourrait être la somme atteinte plutôt que le nombre d'entrées
- Réalisateurs doivent pouvoir réinvestir leurs avoirs „en participation“ mais pas devenir coproducteurs
- Lier Succès Cinéma à l'aide sélective: les bonifications générées grâce à l'aide automatique devraient ouvrir les portes vers l'aide sélective
- Succès Cinéma sollte gleich stark wie die selektive Filmförderung sein
- Eine bestimmte Summe wird je nach Festival und Wettbewerb automatisch zugeteilt
- Definition des „Schweizer Films“ neu denken, damit die internationale Zusammenarbeit einfacher wird
- Andere Schwelle für 1., 2. und 3. Film eines Regisseurs einführen
- Unterteilung zwischen Risikofilmen und kommerziellen Filmen
- Lieber eine tiefere Schwelle mit einem tieferen Deckel
- Untersuchung durchführen, wie das System betroffen wäre, wenn man die Eintritte in Locarno und Solothurn mitberechnen würde
- Verteilschlüssel so lassen
- Kleine Geste zu den Kinos machen, welche sich besonders Mühe geben und viele Filme zeigen
- Remettre le plafond pour les salles à 10'000 entrées
- Revaloriser les exploitants qui font quelque chose pour le cinéma suisse, notamment en campagne
- Renforcer l'aide à la promotion, car c'est ce qui manque en Suisse, notamment en Romandie
- Aide ponctuelle (sélective) pour les exploitants
- Spielfilme sicher nicht in zwei Kategorien unterteilen
- Gewicht der Festivals stärken
- Geld für die Produktion verdoppeln oder verdreifachen, so dass zwei bis drei Filme pro Jahr nur mit Succès Cinéma-Gelder produziert werden können
- Anteil für die Kinos eher sinken, denn die Vielfalt soll eher über andere Mittel gefördert werden
- 70'000 Deckel erhöhen, jedenfalls bei Spielfilmen
- Prendre en compte la carrière dans son ensemble
- Introduire un montant minimal fixe pour les petites salles qui montrent un film suisse



- Lier les bonifications aux (grandes) salles à un devoir de programmer un nombre défini de court-métrages
- À moyen terme, Succès Cinéma devrait disparaître, en tout cas dans le domaine de l'exploitation